

2

AGRICULTURE ET PÊCHES

JARDINERIE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER

*ÉTUDE
PRÉLIMINAIRE*

**AGRICULTURE ET
PÊCHES**

**JARDINERIE ET
AMÉNAGEMENT
PAYSAGER**

*ÉTUDE
PRÉLIMINAIRE*

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2000 - 99-0279

ISBN : 2-550-35487-7

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2000

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Responsable de secteur	Josée Roy, DGFPT, MEQ
Recherche et rédaction	André Adan, Didaction
Soutien à la méthode	Sylvie Lavoie, DGFPT, MEQ
Collaboration	Madeleine Clément, conseillère pédagogique Commission scolaire des Laurentides
Coordination administrative	Francine Paquin, coordonnatrice Commission scolaire des Laurentides
Révision linguistique	Sous la responsabilité des Services linguistiques du MEQ

REMERCIEMENTS

Nous remercions les personnes, les organismes et les entreprises qui ont collaboré à cette recherche, et dont le nom figure à l'annexe 1 et à l'annexe 2.

RÉSUMÉ

CONTEXTE ET ORIENTATIONS DE L'ÉTUDE

Conformément à l'une des recommandations du *Portrait du secteur de formation* effectué en 1996-1997, l'étude préliminaire en jardinerie et aménagement paysager est commune à trois programmes de formation professionnelle: 1088 - *Horticulture ornementale* menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), 5043 - *Spécialités en horticulture*, qui conduit à l'obtention d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et 5071 - *Réalisation d'aménagements paysagers*, qui mène à l'obtention d'un DEP.

L'implantation des nouveaux programmes 5210 - *Production horticole*, conduisant à l'obtention d'un DEP (début des cours à l'automne 1999) et 153.CO - *Paysage et commercialisation en horticulture ornementale*, menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) (implantation imminente) a donné à cette étude préliminaire un contexte d'urgence qui a causé plusieurs contraintes, notamment celle de mener la recherche au plus fort de la saison horticole, et celle de procéder dans un temps très limité à l'ensemble du processus d'exploration-enquête-analyse-rapport qui encadre une étude préliminaire.

La recherche a pu être menée à la satisfaction de tous les responsables grâce à la collaboration des présidents de la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) et de trois associations qui lui sont fédérées : l'Association des jardinerie du Québec (AJQ), l'Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ) et l'Association des responsables d'espaces verts municipaux du Québec (AREVMQ).

La collecte des données s'est appuyée sur quatre types d'outils : la recherche documentaire, le contact de personnes clés, l'enquête sur le terrain et l'enquête par questionnaire.

LA FONCTION DE TRAVAIL

L'étude préliminaire vise à répertorier les fonctions de travail caractéristiques des emplois d'exécution dans les entreprises ou organismes dont l'activité principale est l'entretien, l'utilisation ou la distribution au détail de végétaux d'ornement et de produits connexes.

Il faut exclure ici les fonctions liées à la production horticole (couvertes par le nouveau programme 5210) et celles liées à la fleuristerie (couvertes par le programme 5173), tous deux menant à l'obtention d'un DEP.

La recherche révèle qu'il y a, en effet, dans les sous-secteurs de l'entretien d'espaces verts, de l'aménagement paysager et de la jardinerie, une fonction d'ouvrière ou d'ouvrier qualifié correspondant à des emplois de jardinière ou de jardinier, de journalière ou de journalier, de commis-vendeuse ou de commis-vendeur. Cette fonction de travail s'exerce dans des entreprises publiques ou privées, dans des équipes habituellement composées de trois niveaux hiérarchiques, soit une ou un chef d'équipe (ou une contremaîtresse ou un contremaître), une ouvrière ou un ouvrier qualifié et une ou un manoeuvre.

L'enquête par questionnaire permet de constater que plus de 70 p. 100 des 60 répondantes et répondants ont déclaré de tels emplois dans leur organisation. Un total de 757 emplois d'ouvrière ou d'ouvrier qualifié est ainsi déclaré. De ceux-ci, 655 sont spécifiquement des « emplois verts », c'est-à-dire comportant un lien direct avec l'utilisation et l'entretien de végétaux.

Or, selon le *Plan stratégique de développement* de la Filière horticole, cette industrie connaît un faible taux d'adhésion aux associations, estimé au mieux à 15 p. 100. Cette précision nous autorise à croire que les 655 « emplois verts » correspondent vraisemblablement à un total de 4 370 emplois d'ouvrière ou d'ouvrier qualifié, du même type, dans le secteur de la jardinerie et de l'aménagement paysager.

BESOINS DE MAIN-D'OEUVRE

L'industrie de l'horticulture ornementale connaît, depuis quelques années, une croissance qui devrait se maintenir au cours des trois à cinq prochaines années.

La sensibilisation du grand public, à laquelle contribuent les institutions botaniques, les expositions, les concours, les nombreuses publications et émissions radiophoniques et télévisuelles, a eu une influence à la hausse sur la demande de produits et services horticoles liés à un marché de l'embellissement urbain et domiciliaire.

En réponse à cette demande, accrue en nombre et de plus en plus exigeante en qualité, l'industrie poursuit son développement, d'un côté en multipliant les points de vente et, d'un autre côté, en offrant des créneaux spécialisés pour les produits ou les services hautement spécialisés.

Dans les deux cas, il y a un besoin exprimé de trouver une main-d'oeuvre qualifiée pour soutenir cette croissance.

Mais l'augmentation des activités n'atténue pas pour autant la précarité de l'emploi, importante dans le secteur. La variation saisonnière est une caractéristique essentielle de l'activité horticole ornementale et elle influe directement sur le cycle annuel d'emplois enregistrés dans cette industrie. Il s'ensuit une très grande mobilité de la main-d'oeuvre d'exécution, l'industrie ne parvenant pas à stabiliser l'emploi.

Ce phénomène joue donc aussi sur le taux annuel d'embauche élevé, mais sans qu'il s'agisse pour autant de nouveaux emplois.

ADÉQUATION DE LA FORMATION

Tous les employeurs ayant participé à l'enquête sur le terrain ou par questionnaire ont montré leur intérêt pour les programmes de formation préparant la main-d'oeuvre spécialisée pour leur secteur d'activité. Beaucoup participent déjà à cet effort de formation en accueillant des stagiaires et en recrutant des sortantes ou sortants de ces programmes.

Pour l'avenir prévisible, ces employeurs souhaitent que les programmes de formation donnent aux futurs employés une connaissance de base des végétaux, adaptée aux exigences croissantes du grand public, mais de nature pratique pour permettre l'exécution des fonctions d'entretien, d'aménagement et d'orientation-conseil.

La maîtrise d'habiletés et de techniques propres à chaque sous-secteur fait aussi partie des attentes des employeurs.

CONCLUSION

En plus de la production elle-même, l'industrie de l'horticulture ornementale comporte un important secteur d'activité lié à l'entretien, à l'utilisation et à la distribution au détail de végétaux d'ornement et de produits connexes.

La croissance de ce sous-secteur s'accompagne d'un besoin de main-d'oeuvre qualifiée pour des tâches d'exécution.

Une analyse de situation de travail réunissant des personnes employées comme jardinière ou jardinier, conseillère-vendeuse ou conseiller-vendeur et ouvrière paysagiste ou ouvrier paysagiste permettra de cerner les compétences communes et propres à ces ouvrières et ouvriers qualifiés ainsi que le besoin d'une formation commune polyvalente préparant de façon appropriée à occuper ces emplois.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	1
1 EXPOSÉ DE LA SITUATION	1
2 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	2
3 PROBLÉMATIQUE	2
4 MÉTHODE	4
PREMIÈRE PARTIE	
LES DONNÉES ADMINISTRATIVES	13
1 DESCRIPTION DU SECTEUR	13
1.1 L'INDUSTRIE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE	13
1.2 LA CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	15
1.3 LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS	16
2 FONCTION DE TRAVAIL	19
2.1 LE CHAMP DE RECHERCHE	19
2.2 UNE FONCTION D'EXÉCUTION	19
2.3 LA DESCRIPTION DES TÂCHES	21
2.4 LES INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL	22
2.5 LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA PROFESSION	24
3 OFFRE DE FORMATION	27
3.1 LA FORMATION PROFESSIONNELLE	28
3.2 LA FORMATION TECHNIQUE	32
3.3 LA SITUATION DES PERSONNES DIPLÔMÉES AU 31 MARS 1997	33
A) Programmes en horticulture	33
B) Autres programmes de formation	34
3.4 LES ATTENTES DES EMPLOYEURS	36
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	37
DEUXIÈME PARTIE	
LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE	39
1 LA PASSATION DU QUESTIONNAIRE	39
2 LES ORGANISATIONS AYANT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE	39
3 L'ACTIVITÉ HORTICOLE DES RÉPONDANTES ET RÉPONDANTS	42
4 L'EMPLOI EN JARDINERIE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER	51
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE	59

TROISIÈME PARTIE	
LES BESOINS DE FORMATION	61
1 LE SECTEUR DE FORMATION	61
2 LES JARDINIÈRES OU JARDINIERS ET LES JARDINERIES	61
3 LA CROISSANCE SECTORIELLE	62
4 LES CONTENUS DE FORMATION	62
CONCLUSION GÉNÉRALE	65
CONSULTATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LE STATUT DES JARDINIÈRES ET JARDINIERS	67
BIBLIOGRAPHIE	69
ANNEXE 1	
ORGANISATIONS ET PERSONNES CLÉS AYANT PARTICIPÉ À LA RECHERCHE	71
ANNEXE 2	
CONSULTATION SUR LE TERRAIN : ENTREPRISES ET ORGANISMES VISITÉS OU CONSULTÉS	73
ANNEXE 3	
GRILLE D'ENTRETIEN	75
ANNEXE 4	
QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE	77
ANNEXE 5	
PLAN D'UNE JARDINERIE EN ZONE RURALE	81

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 1	Distribution sectorielle et régionale des envois (échantillon général)	9
Tableau 2	Distribution sectorielle et régionale des répondantes et répondants	10
Tableau 3	Taux de réponse par retour du questionnaire	11
Tableau 4	Commercialisation en horticulture ornementale : entreprises et main-d'oeuvre au Québec en 1990 selon le syndicat des producteurs en serre et l'Institut québécois de développement de l'horticulture ornementale au Québec	14
Tableau 5	Situation de l'emploi pour les fonctions d'exécution en horticulture, selon Emploi-Avenir Québec	22
Tableau 6	Cycle saisonnier des emplois horticoles	25
Tableau 7	Offre de formation	27
Tableau 8	Situation des personnes diplômées de l'enseignement secondaire (selon Enquête Relance)	35
Tableau 9	Distribution des répondantes et répondants par sous-échantillon	39

Tableau 10	Utilisation du terrain entretenu par les répondantes et répondants du milieu municipal	49
Tableau 11	Bilan et structure de l'emploi chez les employeurs ayant participé à l'enquête	53
Tableau 12	Emplois d'exécution déclarés pour 1998 par les répondantes et répondants	54
Tableau 13	Perception de l'évolution du secteur exprimée par les 43 répondantes et répondants	57
Figure 1	Structure d'emploi en jardinerie et aménagement paysager	20
Figure 2	Activités horticoles de l'ensemble des répondantes et répondants	44
Figure 3	Groupe Espace	45
Figure 4	Groupe Paysage	45
Figure 5	Groupe Jardinerie	45
Figure 6	Activité Entretien	46
Figure 7	Activité Aménagement	46
Figure 8	Activité Vente au détail	46
Figure 9	Activité Vente en gros	46
Figure 10	Activité Production	46

PRÉSENTATION

1 EXPOSÉ DE LA SITUATION

La présente étude s'inscrit dans le cadre des travaux amorcés lors du *Portrait du secteur de formation Agriculture et Pêches - Volet Agriculture*, effectué en 1996-1997 par la Direction générale de la formation professionnelle et technique (DGFP) du ministère de l'Éducation (MEQ).

Elle a été menée dans un contexte d'urgence de réviser les programmes d'études secondaires touchés par l'implantation prochaine (en 1999) du nouveau programme *Production horticole* (DEP).

Le court échéancier des travaux a surpris le milieu en pleine période de pointe économique saisonnière et a causé une difficulté réelle de participation à l'enquête. Sans menacer la qualité des résultats, cette situation a réduit l'ampleur et l'approfondissement des analyses.

À la différence du sous-secteur de la production horticole, le sous-secteur de l'horticulture ornementale reste mal connu. C'est en 1999 que sera publiée l'étude sur la structure des emplois pour ce sous-secteur, amorcée en 1998 par l'Institut québécois des ressources humaines en horticulture (IQRHH). La Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ) nous a permis de rassembler les éléments qui font consensus pour décrire le secteur et son activité économique. L'étude préliminaire *Jardinerie et aménagement paysager* constitue donc une contribution réelle à une meilleure connaissance du milieu, sans toutefois en saisir toutes les dimensions quantitatives ni qualitatives.

La **première partie** présente, d'une part, la mise à jour des données administratives publiées dans le portrait de secteur sur les fonctions de travail et l'offre de formation y préparant et, d'autre part, la description des champs d'exercice et de l'organisation du travail d'après l'information recueillie sur le terrain. La **deuxième partie** présente les résultats d'une enquête par questionnaire menée auprès des membres de trois associations affiliées à la FIHOQ, employeurs des secteurs public, parapublic et privé reconnus pour leurs activités en jardinerie, en aménagement paysager et en gestion d'espaces verts. La **troisième partie** fait le point sur les besoins de formation à considérer pour la suite des travaux de révision des trois programmes touchés par cette étude préliminaire.

2 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Selon le devis de production élaboré par la DGFPT en avril 1998, les buts de l'étude préliminaire sont les suivants :

- ▶ définir la problématique;
- ▶ décrire le secteur d'activité concerné et le contexte d'évolution des entreprises qui y travaillent;
- ▶ analyser quantitativement et qualitativement les besoins de formation et établir les caractéristiques de la clientèle;
- ▶ décrire succinctement les fonctions de travail, en spécifier les tâches et déterminer les habiletés et comportements nécessaires à leur exécution;
- ▶ préciser la formation exigée par métier, profession ou fonction de travail, en ce qui concerne la main-d'oeuvre en emploi, et décrire les principales caractéristiques des formations actuelles de niveau secondaire, collégial et universitaire et leur adéquation au marché du travail;
- ▶ proposer des options possibles en vue de l'établissement d'une offre de formation cohérente et adaptée aux besoins.

3 PROBLÉMATIQUE

Exceptionnellement, cette étude préliminaire est commune à trois programmes d'études. Le *Portrait de secteur*, publié en 1997, en indique la raison¹ :

Il est prévu que le futur DEP *Production horticole* soit implanté à l'automne 1998. En lien avec ce nouveau programme, des ajustements majeurs seront à prévoir au moment de la révision des autres programmes d'études en horticulture : il s'agit du DEP 1088 *Horticulture ornementale*, de l'ASP 5043 *Spécialités en horticulture* et du DEP 5071 *Réalisation d'aménagements paysagers*.

Dans les études préliminaires communes à ces trois programmes, on devra s'interroger sur tous les autres besoins en matière d'horticulture ornementale, c'est-à-dire sur les compétences complémentaires pour le travail en :

- jardinerie;

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Portrait du secteur de formation Agriculture et Pêches - Volet Agriculture*, DGFPT, décembre 1997, p. 225.

- conception et entretien d'aménagements paysagers (croquis et construction);
- entretien d'espaces verts (parcs et golfs);
- conception et entretien d'aménagements paysagers intérieurs.

L'étude préliminaire *Jardinerie et aménagement paysager* contribue à la réflexion sur l'activité économique et le marché du travail en ce qui touche :

- ▶ la distribution au détail et l'utilisation, - mais non la production -, des végétaux et des produits ornementaux;
- ▶ la réalisation et l'entretien, - mais non la conception -, des aménagements paysagers et espaces verts.

La problématique est structurée, dans le *Portrait de secteur*, par un tableau synthèse² dont nous retenons les principales questions à soulever pour améliorer la cohérence de l'offre de formation en horticulture et en services à la production horticole.

Programmes d'études	Questions soulevées
DEP 1088 <i>Horticulture ornementale</i> (chem. 2)	<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les besoins de formation des ouvrières et des ouvriers qualifiés en horticulture ornementale, excluant le volet production? - Quels sont les liens avec le DEP 5071 <i>Réalisation d'aménagements paysagers</i> et l'ASP 5043 <i>Spécialités en horticulture</i>? - Comment réviser la carte des enseignements en tenant compte des besoins des régions et de l'harmonisation entre le secondaire et le collégial?
DEP 5071 <i>Réalisation d'aménagements paysagers</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont les fonctions de travail en aménagement paysager (réalisation et entretien) et les besoins de formation qui en découlent? - Y a-t-il un lien entre ces fonctions et les besoins en jardinerie?
ASP 5043 <i>Spécialisation en horticulture</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Compte tenu des besoins de formation en horticulture ornementale (services), y a-t-il des fonctions de travail qui nécessitent une spécialisation?

2. *Ibid.*, tableau 6.2, p. 299.

4 MÉTHODE

L'étude est menée dans le respect du *Guide de réalisation des études de planification* propre à la DGFPT. Il ne faut pas la confondre avec d'autres types d'études sectorielles réalisées selon d'autres directives, notamment celles utilisées pour dresser des profils de main-d'oeuvre.

Orientations

Le comité d'encadrement, composé de la responsable de secteur à la DGFPT et des deux représentantes de la Commission scolaire des Laurentides, a contribué à la clarification des orientations soumises par le chercheur.

La première orientation est de bien cerner, dans le secteur horticole, les activités de distribution au détail et d'utilisation des produits ainsi que la prestation de service, engendrées par la production horticole mais caractéristiques d'un sous-secteur spécialement voué au marché de l'embellissement urbain et domestique.

La deuxième orientation établit une autre distinction, cette fois entre l'activité ornementale horticole et l'activité de construction ornementale. La présente étude a gardé le cap sur la perspective agricole, sans mener enquête du côté de l'industrie de la construction.

La troisième orientation est celle de la consolidation des outils d'enquête et d'analyse pour considérer les fonctions de travail. La Classification nationale des professions (CNP) fut l'outil privilégié à cette fin. Mais nous avons aussi emprunté les catégories reconnues pour décrire les structures d'emploi³ afin de mieux cerner les fonctions de travail liées à l'exécution, complémentaires à celles liées à la gestion ou à la conception.

La quatrième orientation a été conjoncturelle. Puisque l'étude devait être menée en pleine période de pointe de l'activité saisonnière de la jardinerie et de l'aménagement paysager, il a été convenu d'optimiser les chances d'obtenir la participation du milieu en combinant les techniques d'enquête et en empruntant les canaux naturels de communication déjà opérationnels dans le milieu.

3. IQRHH. *Étude sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec - Synthèse de l'étude*, avril 1996.

Collecte des données

L'information traitée dans cette étude a été obtenue par une recherche documentaire, des contacts avec des personnes clés, des visites et entrevues sur le terrain et une enquête par questionnaire.

Les sources documentaires relatives à la profession et au monde du travail ont été constituées du *Portrait de secteur* lui-même, de publications gouvernementales, de documents publiés par les organismes représentatifs du milieu horticole, de dépliants, de brochures, d'annonces ou de pages Web publiés par les entreprises du milieu horticole et, enfin, de quelques articles traitant de l'actualité dans le secteur.

La liste des personnes clés jointes et de l'organisme qu'elles représentent figure à l'annexe 1. Qu'on nous permette de souligner de façon particulière la participation des présidents respectifs des quatre associations :

- la Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ);
- l'Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ);
- l'Association des jardinerie du Québec (AJQ);
- l'Association des responsables d'espaces verts municipaux du Québec (AREVMQ).

Leur participation a d'abord permis d'obtenir de l'information précise sur chaque sous-secteur représenté; elle a aussi apporté une contribution technique cruciale pour la validation et l'administration du questionnaire d'enquête, expédié par télécopieur aux membres de l'APPQ, de l'AJQ et de l'AREVMQ.

Enfin, deux rencontres avec les représentantes de la Commission scolaire des Laurentides ont permis de comprendre l'historique de l'offre de formation visée par cette étude préliminaire, de valider la stratégie et la démarche d'enquête proposées par le chercheur et de planifier les visites sur le terrain.

Visites sur le terrain

Au total, vingt entreprises ou organismes ont été consultés. La liste figure à l'annexe 2.

La grille d'entretien semi-directif, présentée à l'annexe 3, a été élaborée pour faciliter les entrevues sur le terrain ou par téléphone, et fut utilisée comme complément de l'observation du lieu de travail visité.

La liste de départ comprenait quinze organisations à joindre, échantillon couvrant les divers types d'entreprises ou d'organismes pouvant permettre de comprendre le milieu (jardinerie; paysagistes; producteurs avec service au détail; milieu municipal et lieux divers), sur l'axe géographique Sainte-Agathe - Montréal - Saint-Hyacinthe, où il est possible de saisir les variantes régionales essentielles (densité de population; zones de rusticité; tradition de production horticole; diversité des créneaux de marché).

Dans les faits, l'échéancier a contraint le chercheur à faire les visites et les entrevues dans les semaines et fins de semaine commercialement les plus actives de la saison ornementale. Aussi a-t-il été nécessaire d'ajuster le projet au manque de disponibilité général et au refus catégorique de nombre de personnes d'accorder du temps pour contribuer à une recherche au calendrier aussi peu respectueux du caractère saisonnier de leurs activités.

Les jardinerie et les parcs, ouverts au public, ont été faciles à visiter. Un entretien téléphonique faisait suite à une première rencontre. Dans le cas des chaînes commerciales (centres horticoles; quincailleries; cimetières), le responsable local a toujours recommandé que l'entretien ait lieu avec une personne responsable des ressources humaines, du siège social ou de la succursale.

Les entreprises cibles en aménagement paysager ont refusé catégoriquement de nous accorder une entrevue ou ont montré une vive réticence (jusqu'à cinq appels téléphoniques nécessaires). Rappelons que ces entreprises ne sont pas ouvertes au grand public et que, en haute saison, leurs équipes sont au travail chez des clients. Deux entreprises paysagistes ont été visitées (dont une discrètement, sans son consentement). Cependant, des équipes ont pu être observées, à leur insu, sur le lieu qu'elles aménageaient ou entretenaient, et quatre entreprises paysagistes nous ont, malgré tout, accordé un entretien.

Enquête par questionnaire

Le recours à un questionnaire d'enquête a été jugé pertinent pour recueillir des données quantitatives structurées sur le secteur, l'embauche d'une main-d'oeuvre d'exécution et les tendances perçues par les répondantes et répondants.

Contraintes logistiques

Les contraintes de temps et le manque de disponibilité du milieu en haute saison ornementale ont convaincu le chercheur et le comité d'encadrement de se donner deux conditions augmentant les chances d'atteindre rapidement une population cible dont l'opinion est significative :

- le questionnaire devrait être très court et facile à remplir;
- le questionnaire serait envoyé aux membres des trois associations jugées les plus pertinentes, en empruntant leur réseau habituel de messagerie, soit le télécopieur.

En contrepartie de ces deux « conditions facilitatrices », le chercheur perdait l'approfondissement qu'aurait permis un questionnaire plus approfondi, et un contrôle plus rigoureux de l'échantillon.

Échantillon général

La somme des membres actifs des trois associations retenues (APPQ, AJQ et AREVMQ) a permis de procéder à l'envoi de 254 questionnaires.

Le tableau 1 indique la répartition sous-sectorielle et régionale des 254 destinataires invités à répondre au questionnaire. Le tableau 2 permet de voir le nombre et la distribution des réponses obtenues.

Sous-échantillons

Chacune des trois associations regroupe un type de membre auquel notre étude s'intéressait directement.

Les membres actifs de l'AJQ sont des propriétaires de jardineries répartis dans toutes les régions du Québec. Tous ont reçu le questionnaire. Nous n'avons pas eu accès à la liste des membres. Notons que certains sont affiliés à une bannière commerciale, mais que les grandes chaînes de distribution ne sont pas membres de l'AJQ.

Les membres de l'APPQ sont des entreprises incorporées ou enregistrées. Un échantillon d'envoi de 36 entreprises nous a été transmis par l'association, tenant compte de nos objectifs et des contraintes. L'analyse des raisons sociales des 36 entreprises cibles montre que l'envoi a touché des entreprises d'aménagement horticole, de construction d'aménagements et des entreprises mixtes, c'est-à-dire ayant des activités de production horticole et d'aménagement.

Les membres de l'AREVMQ sont inscrits sur une base individuelle et plusieurs membres peuvent travailler dans un même organisation. Il est donc impossible de considérer la liste des membres de l'AREVMQ comme un échantillon représentatif de l'administration municipale. Ce sous-ensemble de la population de l'enquête présentait toutefois l'avantage de joindre un nombre appréciable de gestionnaires d'espaces verts.

Représentativité de l'échantillon général

Nous empruntons au *Plan stratégique de développement*⁴, de la Filière de l'horticulture ornementale, la pondération à donner aux résultats de notre enquête :

4. FILIÈRE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE AU QUÉBEC. *Plan stratégique de développement*, Secrétariat du Sommet sur l'agriculture québécoise, septembre 1994.

La participation aux associations est faible avec 10 à 15 p. 100 d'adhésion. Cette proportion représente toutefois environ 70 p. 100 du volume de chacun des secteurs.

Avec toute la réserve qu'imposent les contraintes éprouvées pour cette enquête par questionnaire, nous pourrons établir un ordre de grandeur sectoriel, mais qui ne sera qu'indicatif.

Tableau 1
Distribution sectorielle et régionale des envois (échantillon général)

SECTEURS D'ACTIVITÉ	RÉGIONS ADMINISTRATIVES																	TOTAL
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
ESPACES VERTS MUNICIPAUX		2	55	2	7	◆							◆	◆	◆	27	3	156
AMÉNAGEMENT PAYSAGER			11	3		5						1	4		3	7	2	36
JARDINERIES			12	4	2	★							★	★	★	18	2	62
TOTAL		2	78	9	9	◆★						1	◆ ★	◆ ★	◆ ★	52	7	

- ◆ L'information transmise par l'AREVMQ indique un total de 65 membres pour l'ensemble métropolitain des quatre régions 06, 13, 14 et 15, ainsi que de 11 membres non classés au moment de notre enquête.
- ★ L'information transmise par l'AJQ indique un total de 14 membres pour l'ensemble métropolitain des quatre régions 06, 13, 14 et 15, ainsi que de 24 membres non classés au moment de notre enquête.

Tableau 2
Distribution sectorielle et régionale des répondantes et répondants

SECTEURS D'ACTIVITÉ	RÉGIONS ADMINISTRATIVES																	TOTAL
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
ESPACES VERTS MUNICIPAUX		1	3			9			1			2	1	2		4	1	24 40 %
AMÉNAGEMENT PAYSAGER		1	7	1		3							1		1	4		18 30 %
JARDINERIES			1	2	3	2				1		1	1		2	4	1	18 30 %
QUESTIONNAIRES	0	2	11	3	3	14	0	0	1	1	0	3	3	2	3	12	2	60
%	0	3	18	5	5	24	0	0	2	2	0	5	5	3	5	20	2	100
Visites et entretiens sur le terrain		1				6							1		4	8		20
TOTAL GLOBAL	0	3	11	3	3	20	0	0	1	1	0	3	4	2	7	20	2	80
%	0	4	14	4	4	25	0	0	1	1	0	4	5	2	9	25	2	100

Taux de réponse

Questionnaires remplis

Le premier envoi a été fait le 1^{er} juin aux membres de l'AREVMQ et de l'AJQ, et le 2 juin aux membres de l'APPQ. Une opération de relance téléphonique suivie d'un second envoi a été menée, respectivement le 17 juin et le 18 juin.

Comme l'indique le tableau 2, 60 questionnaires remplis nous ont été retournés. **Le taux de réponse est donc de 24 p. 100.**

Il s'agit d'un taux de participation plutôt faible, mais nous devons nous consoler en observant que d'autres enquêtes sur le milieu de l'horticulture ornementale menées dans de meilleures conditions⁵ ont obtenu des taux de participation atteignant difficilement 50 p. 100. Dans le manque de disponibilité saisonnière où se trouvait notre population cible, nous estimons avoir un ensemble significatif de participantes et participants.

Le tableau 3 donne le taux de participation de chaque sous-échantillon :

- la faiblesse de participation du milieu municipal nous paraît explicable par le statut individuel des membres de l'AREVMQ;
- le bon taux de participation des paysagistes laisse penser que leur refus de participer à des rencontres ou à des entretiens n'était pas dû à une mauvaise volonté, mais à un manque réel de disponibilité, par ailleurs compensé par le taux de réponse au questionnaire;
- le milieu des jardinerie a répondu à près de 30 p. 100 et se trouve donc dans la bonne moyenne des taux de réponse aux études sectorielles.

Tableau 3
Taux de réponse par retour du questionnaire

	MILIEU MUNICIPAL	PAYSAGISTES	JARDINERIES	GLOBAL
TAUX DE RÉPONSE	15 %	50 %	29 %	24 %

5. BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. Par exemple : *Enquête sur l'industrie de l'horticulture ornementale du Québec (jardinerie et aménagement paysager)*, mars 1991 (voir rapport final, p. 9-11) ainsi que MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *La main-d'oeuvre en horticulture ornementale - Situation et perspectives*, mai 1993 (voir rapport analytique, p. 2).

PREMIÈRE PARTIE

LES DONNÉES ADMINISTRATIVES

1 DESCRIPTION DU SECTEUR

1.1 L'INDUSTRIE DE L'HORTICULTURE ORNEMENTALE

L'information sur l'industrie de l'horticulture ornementale et son sous-secteur de la commercialisation-distribution est rare et a été établie par consensus plutôt que de provenir de données exactes du milieu. Comme beaucoup de personnes du milieu nous l'on signalé, ces données souffrent d'imprécision. Leur actualisation, notamment par les travaux entrepris respectivement par l'IQRHH et par la Table filière, contribuera à mieux cerner les besoins stratégiques de l'industrie. Notre enquête par questionnaire apporte une modeste contribution à cet effort.

Nous empruntons la définition suivante au *Plan stratégique de développement*⁶ de la Filière de l'horticulture ornementale au Québec :

L'industrie de l'horticulture ornementale au Québec englobe les entreprises de production et de distribution de végétaux d'ornement, y compris les arbres de Noël, les entreprises de distribution de fournitures connexes et de matériaux inertes servant aux aménagements floraux et paysagers, ainsi que les entreprises de services-conseils, d'aménagement et d'entretien.

Elle regroupe plus de 3 500 entreprises, dont le chiffre d'affaires est de l'ordre de 1,2 milliard de dollars, et embauche quelque 25 000 personnes.

C'est une industrie peu réglementée, dont le taux d'autosuffisance se situe aux environs de 45 p. 100 pour la production de végétaux.

Sa clientèle comprend trois catégories :

Le secteur public : les gouvernements fédéral, provincial et municipaux pour l'aménagement et l'entretien des parcs, espaces verts, plantations de ligne, plates-bandes, mosaïques, terrains de golf municipaux et l'aménagement paysager intérieur des édifices.

Le secteur privé : les commerces, les industries et les institutions pour l'aménagement paysager et l'aménagement paysager intérieur des édifices.

Le grand public : l'aménagement intérieur et extérieur de maisons, l'aménagement paysager, les pelouses, les balcons, les jardinières, les potées fleuries, les plantes coupées, etc. En un mot, le consommateur.

6. *Plan stratégique de développement*, p. 9.

Notre problématique impose de réserver notre attention aux entreprises de distribution au détail de végétaux et de matériaux ornementaux et aux entreprises de services en entretien et en aménagement paysagers.

La FIHOQ⁷ estime que la distribution des produits horticoles se fait par un réseau d'environ 5 400 établissements répartis comme suit :

Distribution traditionnelle	
• Jardineries	125
• Fleuristeries	951
• Marchés publics	<u>34</u>
	1 110
Distribution non traditionnelle	
• Quincailleries	106
• Marchés d'alimentation	4 088
• Autres	<u>140</u>
	4 334
Total	5 444 établissements

Le nombre de 1 110 établissements constituant le réseau de **distribution traditionnelle** correspond approximativement au nombre d'entreprises de commercialisation en fleuristerie et en jardinerie donné pour l'année 1990 par le Syndicat des producteurs en serre et l'Institut québécois de développement de l'horticulture ornementale au Québec. Comme le montre le tableau 4, un nombre de 1 115 entreprises de services en aménagement paysager est aussi inscrit parmi les entreprises de commercialisation en horticulture ornementale en 1990, ce qui en porte le total à 2 173.

Tableau 4

Commercialisation en horticulture ornementale : entreprises et main-d'oeuvre au Québec en 1990, selon le Syndicat des producteurs en serre et l'Institut québécois de développement de l'horticulture ornementale au Québec⁸

COMMERCIALISATION				
	Fleurs	Aménagement	Jardins	Total
Entreprises	933	1 115	125	2 173
Main-d'oeuvre				
Temps plein	3 011	2 554	624	6 189
Temps partiel	332	1 190	245	1 767
Saisonniers	8 734	1 837	106	10 677
Total	12 077	5 581	975	18 633

7. FIHOQ. Document interne non publié.

8. Tableau transmis par la FIHOQ.

Le sous-secteur que nous avons à explorer pour notre étude exclut la fleuristerie. D'après les repères de la FIHOQ, on peut estimer que le sous-secteur que nous retenons reposait, en 1990, sur l'activité de 1 300 entreprises, occupant environ 6 500 personnes, dont 85 p. 100 en entretien et aménagement paysagers et 15 p. 100 en jardinerie, et dont 48 p. 100 travaillaient à temps plein, 22 p. 100 travaillaient à temps partiel et 30 p.100 occupaient un emploi saisonnier.

Mais, en 1998, il faut ajouter à ces entreprises de distribution traditionnelle les nombreux établissements (notamment les quincailleries) qui offrent aujourd'hui les produits et services horticoles dans un réseau de distribution non traditionnel.

1.2 LA CLASSIFICATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les fonctions de travail en jardinerie et aménagement paysager s'exercent dans des secteurs d'activité économique où l'on trouve principalement les grands groupes⁹ suivants :

Code CAE	Grand groupe d'activité	Types d'employeurs
01	Agriculture	Horticulture Culture en serre Pépinière ou gazonnière
42	Entrepreneurs spécialisés	Aménagement paysager (travaux sur chantiers)
65	Autres commerces de détail	Jardineries Quincailleries
83	Services des administrations locales	Villes et autres administrations municipales
96	Services de divertissement et loisirs	Clubs sportifs et services de loisirs Jardins botaniques
97	Services personnels et domestiques	Cimetières-jardins

Le lien avec l'agriculture est naturel, mais il ne doit pas faire oublier que notre but est d'analyser les fonctions de travail non liées à l'activité de production horticole.

9. BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Classification des activités économiques du Québec*, 1990.

Le marché de l'horticulture ornementale et de l'aménagement paysager est souvent considéré aussi comme lié au marché de la construction, selon un principe voulant que tout projet domiciliaire comporte également un projet d'aménagement. Cependant, il faut faire deux nuances importantes ici :

- certaines entreprises paysagistes se définissent principalement par leurs activités de construction, mais d'autres se définissent plutôt par leurs activités de production horticole, et d'autres en tant qu'entreprises paysagistes horticoles;
- les paysagistes font une distinction entre un lien global trop rapidement fait avec la construction et un lien réel, plus subtil, avec le marché de la rénovation et de l'embellissement domiciliaire.

1.3 LA CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS

Le *Portrait de secteur* présente la liste des professions touchées par la formation agricole, établie d'après la Classification des activités économiques du Québec (CAEQ), les données du recensement de 1991 de Statistique Canada et la Classification nationale des professions (CNP)¹⁰. Les professions liées à la jardinerie et à l'aménagement paysager sont les suivantes.

Sous la catégorie « directement et entièrement liées à la formation agricole »

Code CNP	Profession
2225	Techniciens/techniciennes et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture
8252	Entrepreneurs/entrepreneuses et gestionnaires des services agricoles
8254	Propriétaires exploitants/propriétaires exploitantes et gestionnaires de pépinières et de serres (incluant les jardineries)
8255	Entrepreneurs/entrepreneuses et gestionnaires de l'aménagement paysager et de l'entretien de terrains
8256	Surveillants/surveillantes de l'aménagement paysager et de l'horticulture
8432	Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres (incluant les jardineries)
8612	Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien de terrains

10. *Portrait du secteur de formation Agriculture et Pêches – Volet agriculture*, p. 183-188.

Sous la catégorie « dont une partie importante est liée à la formation agricole¹¹ »

Code CNP	Profession
6233	Acheteurs/acheteuses des commerces de gros et de détail (profession liée à l'agriculture à 6,5 p. 100)
1472	Magasiniers/magasinières et commis aux pièces (profession liée à l'agriculture à 2,7 p. 100)
6421	Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses, vente au détail (profession liée à l'agriculture à 2,7 p.100)
6211	Superviseurs/superviseuses, vente au détail (profession liée à l'agriculture à 2,6 p. 100)
1474	Commis aux achats et à l'inventaire (profession liée à l'agriculture à 2,4 p. 100)

11. Nous ne retenons que les professions liées au commerce de détail.

2 FONCTION DE TRAVAIL

2.1 LE CHAMP DE RECHERCHE

Comme l'ensemble de l'industrie agricole, l'horticulture ornementale se caractérise par des activités de production, de transformation et de distribution. Les travaux d'élaboration du nouveau programme DEP 5210 *Production horticole* ont permis de répondre aux besoins de formation pour le volet de la production. Notre recherche s'en tient aux activités de distribution et, spécifiquement, à l'utilisation, à l'entretien et à la vente au détail des produits et services en horticulture ornementale.

Les fonctions de travail liées à la conception d'aménagements paysagers et celles liées à la gestion d'entreprises ou de projets en horticulture ornementale sont couvertes par le nouveau programme d'études collégiales DEC 153-CO *Paysage et commercialisation en horticulture ornementale*. Pour sa part, notre recherche s'attache à cerner la ou les fonctions de travail liées à l'exécution des opérations techniques caractéristiques de la distribution de produits et de services en horticulture ornementale.

2.2 UNE FONCTION D'EXÉCUTION

Les fonctions d'exécution en jardinerie, en entretien et en aménagement paysagers sont associées aux professions suivantes :

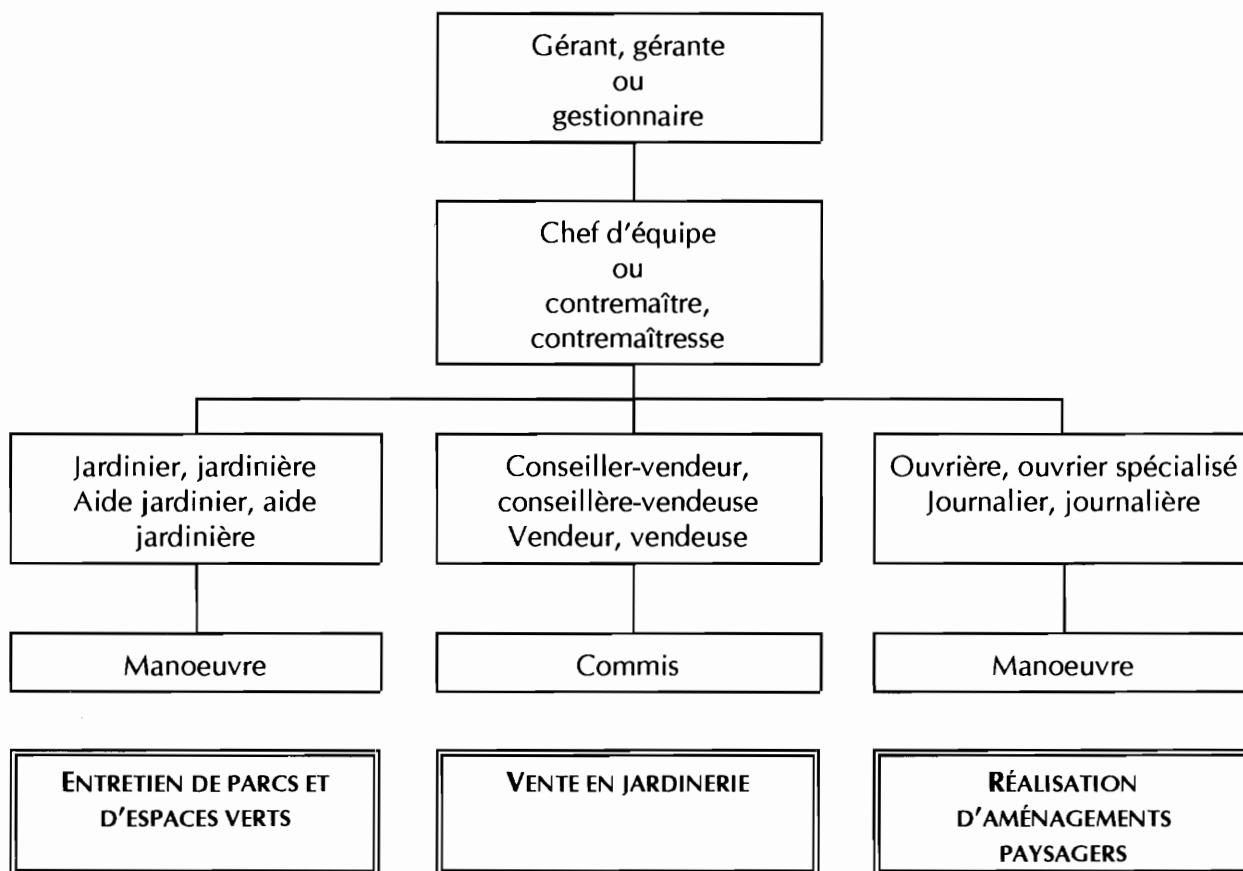
- 8256 Surveillants/surveillantes de l'aménagement paysager et de l'horticulture
- 8432 Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres (incluant les jardineries)
- 8612 Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien de terrains
- 1472 Magasiniers/magasinières et commis aux pièces (profession liée à l'agriculture à 2,7 p. 100)
- 6421 Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses, vente au détail (profession liée à l'agriculture à 2,7 p. 100)
- 6211 Superviseurs/superviseuses, vente au détail (profession liée à l'agriculture à 2,6 p. 100)
- 1474 Commis aux achats et à l'inventaire (profession liée à l'agriculture à 2,4 p. 100)

Comme l'illustre la figure 1, la structure des emplois dans le sous-secteur de la distribution en jardinerie et aménagement paysager n'est pas très différente de celle observée dans le sous-secteur de la production horticole¹² : les équipes d'entretien dans les parcs et espaces verts, les équipes de vente dans les jardinerie et dans les rayons de magasins appartenant à des chaînes, ainsi que les équipes de réalisation d'aménagements paysagers comportent généralement trois niveaux de responsabilité ou d'expertise pour l'exécution des opérations.

Les fonctions d'exécution permettant à ces organisations de réaliser leur mandat requièrent du personnel qualifié pour les emplois de jardinier ou jardinière, de conseiller-vendeur ou conseillère-vendeuse en jardinerie et d'ouvrière ou ouvrier spécialisé, et dans certains cas (selon les organisations), pour les emplois charnières d'aide jardinier ou aide jardinière, vendeur ou vendeuse et journalier ou journalière.

Pour leur part, les commis et manoeuvres sont recrutés sans exigence d'une formation spécifique.

Figure 1
Structure d'emploi en jardinerie et aménagement paysager



12. Voir notamment *Étude sur la structure des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec - Synthèse de l'étude*, p. 54 et *La main-d'oeuvre en horticulture ornementale, jardinerie et aménagement paysager - Situation et perspectives*, p. 3, 4 et 7.

2.3 LA DESCRIPTION DES TÂCHES

Les employeurs ayant participé à l'enquête sur le terrain ou par questionnaire ont fourni une information verbale ou écrite décrivant ainsi les tâches :

Pour l'entretien des parcs et des espaces verts,

les tâches du jardinier ou de la jardinière comportent des travaux de culture, d'entretien ou de multiplication de végétaux et d'aménagement de plates-bandes, de massifs, de mosaïques, de jardinières et autres types de décoration florale. Les tâches comprennent la préparation des sols, l'ensemencement, la plantation et l'entretien de végétaux, la préparation et l'application de produits phytosanitaires, la réalisation d'aménagements paysagers tels que massifs de fleurs ou d'arbustes pour l'embellissement des espaces. Un employé ou une employée de rang supérieur inspecte les travaux en cours et en vérifie la qualité lorsqu'ils sont terminés.

Pour la vente en jardinerie,

les tâches du conseiller-vendeur ou de la conseillère-vendeuse comportent la vente-conseil de produits horticoles, la surveillance d'un ou de plusieurs secteurs assignés (annuelles, vivaces, arbustes, arbres, plantes aquatiques, etc), des opérations de présentation, d'entretien de végétaux intérieurs ou extérieurs, réception de marchandises et la participation à l'analyse des besoins de la clientèle.

Pour la réalisation d'aménagements paysagers,

les tâches de l'ouvrière ou de l'ouvrier spécialisé comportent des travaux de structuration du terrain (excavation, nivellement, amendement), d'installation d'infrastructures (drainage, irrigation, éclairage), de couverture de surfaces avec matériaux inertes (pavage), de plantation, d'installation, d'entretien et de protection de divers groupes de végétaux, de réalisation d'arrangements floraux et divers travaux saisonniers spécifiques.

Comme le précise un des employeurs ayant participé à l'enquête, le travail s'accomplit sous surveillance. L'employé ou l'employée reçoit des directives orales ou écrites. Il lui faut les exécuter conformément aux règles du métier.

2.4 LES INDICATEURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le tableau 5 établit les besoins annuels de main-d'oeuvre pour ces fonctions de travail, selon les données publiées par Développement des ressources humaines Canada¹³, pour la période de 1997 à 2002, et en appliquant la pondération agricole indiquée plus haut, selon le *Portrait de secteur*.

Ces données permettent d'estimer à 430 le besoin annuel de personnes pour occuper les sept professions retenues en milieu horticole, au cours des années 1997-2002.

Le taux de croissance est positif pour les sept professions retenues et varie de 0,1 p. 100 (dans le cas des manoeuvres en aménagement paysager et entretien de terrains) à 1,4 p. 100 (dans le cas des superviseurs ou superviseuses, vente au détail).

Tableau 5
Situation de l'emploi pour les fonctions d'exécution en horticulture,
selon Emploi-Avenir Québec

Emplois agricoles en 1996 (estimation selon Portrait de secteur)	Perspectives 1997-2002			
	Taux de croissance annuel	Variation annuelle d'emploi	Érosion annuelle	Besoins annuels totaux
CNP8256 Surveillants/surveillantes de l'aménagement paysager et de l'horticulture (100 % agricole)				
1 400	1,3 %	20	20	40
CNP8432 Ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres (incluant les jardinerie) (100 % agricole)				
4 500	0,3 %	20	70	90
CNP8612 Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien de terrains (100 % agricole)				
9 900	0,1%	10	150	160
CNP6421 Vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses, vente au détail (profession liée à l'agriculture à 2,7 %)				
128 100 x 2,7 % 3460	1,2 %	1 600 x 2,7 % 45	2 700 x 2,7 % 75	4 300 x 2,7 % 120
CNP6211 Superviseurs/superviseuses, vente de détail (profession liée à l'agriculture à 2,6 %)				
7100 x 2,6 % 185	1,4 %	100 x 2,6 % 3	100 x 2,6 % 3	200 x 2,6 % 6

13. DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. *Emploi-Avenir Québec*, site Web.

Emplois agricoles en 1996 (estimation selon Portrait de secteur)	Perspectives 1997-2002			
	Taux de croissance annuel	Variation annuelle d'emploi	Érosion annuelle	Besoins annuels totaux
CNP1474 Commis aux achats et à l'inventaire (profession liée à l'agriculture à 2,4 %)				
8 900 x 2,4 % 215	1 %	90 x 2,4 % 3	100 x 2,4 % 3	190 x 2,4 % 6
CNP1472 Magasiniers/ magasiniers et commis aux pièces (profession liée à l'agriculture à 2,7 %)				
12 200 x 2,7 % 330	0,4 %	50 x 2,7 % 2	150 x 2,7 % 4	200 x 2,7 % 6
19 990	ENSEMBLE DES FONCTIONS D'EXÉCUTION EN HORTICULTURE			428

L'analyse des données du tableau 5 peut aussi conduire à constater la distribution suivante des emplois :

Secteur	Emplois en 1996	Perspectives 1997-2002 Taux de croissance annuel	Besoins annuels
Production horticole (incluant jardineries)	4 500	0,3 %	90
Aménagement et entretien paysager	1 400	1,3 %	40
	9 900	0,1 %	160
	11 300		200
Commerce au détail	3 460	1,2 %	120
	185	1,4 %	6
	215	1,0 %	6
	330	0,4 %	6
	4 190		138
TOTAL	19 990		428

Selon cette interprétation des données, 21 p. 100 des besoins annuels de main-d'oeuvre sont liés à la production horticole, 47 p. 100 à l'aménagement et à l'entretien paysagers et 32 p. 100 au commerce au détail.

2.5 LES CONDITIONS D'EXERCICE DE LA PROFESSION

CYCLES SAISONNIERS

Tous les travaux de jardinerie et aménagement paysager sont soumis aux variations saisonnières. Quatre périodes selon l'ensemble des personnes rencontrées sur le terrain, composent le cycle saisonnier de l'entretien des parcs et espaces verts, de la jardinerie et de l'aménagement paysager :

- basse saison : du 15 octobre au 25 décembre;
- saison creuse : du 26 décembre au 15 février;
- moyenne saison : de la mi-février à la fin avril, puis de juillet à la mi-octobre;
- haute saison : mois de mai-juin.

Ces variations influent considérablement sur la stabilité des emplois. Les employeurs se trouvant dans l'impossibilité de garantir à leur personnel douze mois consécutifs de travail, la main-d'oeuvre se disperse de plusieurs façons :

- alternance chômage l'hiver - emploi horticole;
- alternance emploi l'hiver - emploi horticole;
- changement d'emploi;
- changement de secteur d'activité;
- retour aux études.

Il s'ensuit un grand roulement de personnel, estimé à 75 p. 100 dans le cas de la main-d'oeuvre d'exécution, phénomène considéré comme un point de fragilité de l'industrie horticole¹⁴.

Les emplois permanents sont réservés au noyau de personnes liées personnellement à l'entreprise (main-d'oeuvre familiale ou main-d'oeuvre locale) et aux employés d'organisations avec contrat collectif de travail. Mais les organisations syndiquées n'échappent pas aux contraintes saisonnières; elles gèrent des emplois du type « permanent occasionnel » et recourent à des programmes d'embauche d'étudiants ou d'intégration à l'emploi, qui leur assurent la souplesse saisonnière nécessaire.

Les paliers saisonniers conditionnent l'embauche. On peut estimer ainsi la variation saisonnière des emplois :

14. *Plan stratégique de développement*, p. 13.

Tableau 6
Cycle saisonnier des emplois horticoles

Basse saison du 15 octobre au 25 décembre	Réduction des équipes au personnel permanent avec addition de personnel d'appoint pour les activités commerciales liées aux décorations de Noël
Saison creuse du 26 décembre au 15 février	Personnel restreint au minimum et fermeture temporaire dans certains cas
Moyenne saison de la mi-février à la fin avril, puis de juillet à la mi-octobre	Embauche de la main-d'oeuvre saisonnière
Haute saison mois de mai et juin	Embauche intensive de la main-d'oeuvre ponctuelle supplémentaire

ASSOCIATIONS ET SYNDICATS

L'horticulture ornementale n'est affiliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA) que pour le volet production. L'industrie de la jardinerie et de l'aménagement paysager semble devoir lutter politiquement pour trouver des appuis équivalents à ceux dont bénéficie l'industrie agroalimentaire.

Le *Plan stratégique de développement*¹⁵ de la Filière horticole du Québec inscrit comme faiblesse du secteur le fait que l'industrie est peu réglementée :

À l'exception de la Loi sur la protection des plantes, qui est de nature phytosanitaire, et des normes que s'est données l'industrie, il n'existe pas de réglementation, de sorte que n'importe qui peut vendre n'importe quoi, n'importe où et n'importe quand. On s'improvise fleuriste, jardinier, pépiniériste, serriculteur, spécialiste en aménagement et en entretien.

Cette situation a permis l'implantation de plusieurs entreprises horticoles artisanales difficilement dénombrables. Ces entreprises servent une clientèle locale, font peu d'investissement, entrent et sortent du secteur et ne déclarent pas souvent leurs revenus. Elles favorisent le travail au noir et l'économie souterraine.

Elles sont moins vulnérables puisqu'elles n'ont rien à perdre. Elles mettent cependant le secteur en péril par une concurrence parfois déloyale.

Un effort d'encadrement est évident du côté des paysagistes : l'AAPQ s'est donné un processus d'accréditation, publie des cahiers de normes et réclame de l'industrie qu'elle se donne des standards de qualité des produits.

15. *Plan stratégique de développement*, p. 14.

Le sous-secteur de l'entretien des parcs et espaces verts et celui de la jardinerie sont touchés par une autre forme d'encadrement : la syndicalisation des employés. Les employés municipaux ont des protections collectives appréciables, même si la récente réforme Trudel impose des restrictions aux masses salariales en milieu municipal.

La syndicalisation existe aussi chez les employés de cimetière et chez certains conseillers-vendeurs ou conseillères-vendeuses dans les chaînes de magasins.

Ces formes d'encadrement associatif ou syndical mènent à mieux définir les standards professionnels et les profils d'emploi. On peut penser qu'elles contribueront aussi à valoriser la formation des gestionnaires et celle du personnel.

3 OFFRE DE FORMATION

La révision des programmes de formation professionnelle et technique annoncée par le *Portrait de secteur* constitue l'élément moteur de notre problématique.

Rappelons que le sous-secteur de la jardinerie et de l'aménagement paysager est touché par la révision de plusieurs programmes et par les décisions qui en découlent pour l'orientation des élèves. Il n'est pas inutile d'illustrer ce redéploiement pour le sous-secteur :

Tableau 7
Offre de formation

	Offre de formation réelle en septembre 1997	Offre de formation envisageable en septembre 1998	Situation en juin 1998
Formation professionnelle	5095 - <i>Horticulture maraîchère écologique</i> (DEP) 1088 - <i>Horticulture ornementale</i> (DEP) 5043 - <i>Spécialités en horticulture</i> (ASP) 5071 - <i>Réalisation d'aménagements paysagers</i> (DEP)	5095 - <i>Horticulture maraîchère écologique</i> (DEP) 5210 - Production horticole (DEP) 1088 - <i>Horticulture ornementale</i> (DEP) 5043 - <i>Spécialités en horticulture</i> (ASP) 5071 - <i>Réalisation d'aménagements paysagers</i> (DEP)	Le programme 5210 devient le programme principal pour les compétences en production. À court terme il y a offre concurrente entre le nouveau programme 5210 et les anciens programmes 5095 et 1088 ainsi qu'avec le programme 5043. Le programme 5071 arrive aussi à son heure de révision. L'analyse de situation de travail qui a fondé son contenu est contestée par le <i>Portrait de secteur</i> parce qu'elle ignore la connaissance des végétaux nécessaires en aménagements paysagers.
Formation technique	153.03 - <i>Horticulture ornementale</i> (DEC)	153.CO - Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (DEC)	Le nouveau programme est élaboré par compétences et offre aux futures techniciennes et futurs techniciens trois voies de spécialisation : - Aménagement paysager; - Espaces verts; - Commercialisation des produits et services horticoles. Y a-t-il une ou des fonctions d'ouvrière ou d'ouvrier, liées à ces trois spécialisations? L'offre de formation sera-t-elle harmonisée?

Il est pertinent de se référer à l'analyse ci-dessous que le *Portrait de secteur* a présentée de chaque programme offert ou annoncé, en formation professionnelle et technique, et d'actualiser cette analyse au regard de notre problématique.

3.1 LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1088 – *Horticulture ornementale* DEP¹⁶

Objectifs

Les objectifs de ce programme d'études sont de faire acquérir aux élèves les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour propager, planter et entretenir les arbres, arbustes, plantes vivaces, plantes annuelles, bulbes, potées fleuries et plantes d'intérieur dans des entreprises privées ou publiques, de dessiner des croquis d'aménagements paysagers et de vendre des produits horticoles.

Clientèle

Majoritairement des femmes.

Sortants

Les sortantes et les sortants du DEP 1088 trouvent de l'emploi surtout comme conseillères et conseillers horticoles dans les jardinerie, les centres de jardins des centres commerciaux et les municipalités, ce qui correspond assez bien aux compétences que le programme permet d'acquérir. Le programme prépare toutefois beaucoup moins bien à la production en serre et encore moins à l'aménagement paysager.

Besoins

Selon la Direction de l'organisation pédagogique (DOP), pour répondre aux besoins en main-d'oeuvre, il ne faudrait admettre annuellement qu'entre 120 et 145 nouveaux et nouvelles élèves en Horticulture ornementale. Les emplois, selon la DOP, sont au nombre de 4 160 et correspondent tous au code CNP 8432 ouvriers/ouvrières de pépinières et de serres, fonction de travail visée par le DEP 1088. Les commissions scolaires admettent au moins 125 élèves de trop par rapport aux besoins du marché du travail.

Compte tenu de ces données, il faudrait continger ce programme d'études. De plus, il faudra tenir compte des compétences qui constituent le DEP en production horticole.

Pour notre problématique, il faut noter que la profession CNP 8432 n'est qu'en partie liée au sous-secteur de la jardinerie et de l'aménagement paysager. La recommandation de contingentement, si elle est justifiée pour le secteur de la production horticole, ne se justifie pas automatiquement pour le secteur de la jardinerie et aménagement paysager.

16. *Portrait de secteur*, p. 209-213.

5043 – Spécialités en horticulture ASP¹⁷

Objectifs

Ce programme vise à faire acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire une régie de la production des annuelles et des vivaces ainsi que des bonsaïs en serre; lire des plans d'aménagement paysager et faire l'estimation des coûts; arpenter et niveler un terrain; dessiner des plans d'aménagement paysager; acquérir des notions sur la régie des pépinières.

Clientèle

Programme contingenté (20 places) avec sélection des personnes ayant un niveau de scolarité élevé et promotion d'une filière DEP 1088 - ASP 5043 (2 ans) interne à l'établissement de formation.

Sortants

La création de ce programme a été liée aux besoins de main-d'oeuvre de la Ville de Montréal, qui n'est cependant pas tenue d'embaucher les sortantes et sortants, pouvant s'orienter vers d'autres employeurs. Selon l'enquête Relance au secondaire, 10 des 19 sortantes et sortants de la promotion 1993-1994 étaient en emploi un an après leur fin d'études.

Besoins

Au moment de la révision du programme de spécialisation DEP 1088 *Horticulture ornementale* on devra s'interroger sur la pertinence de l'ASP 5043 *Spécialités en horticulture*.

Le bien-fondé de ce programme reste discutable en 1998. Nous n'avons pas pu vérifier si le principe d'une filière-maison a été maintenu, mais d'autres points critiques sont à considérer :

- l'enquête Relance au secondaire, au 31 mars 1997, fait état de huit personnes diplômées dont 42,9 p. 100 en emploi (et de celles-ci 33 p. 100 seulement ayant un emploi en rapport avec leur formation);
- les besoins du milieu municipal ayant justifié la création de ce programme sont à revoir à la baisse dans le contexte de la réforme Trudel;
- les nouveaux programmes conduisant à l'obtention d'un DEP et d'un DEC en horticulture viennent répondre à plusieurs visées de l'ASP;
- la Loi 90 permet à certaines catégories d'employeurs visés par l'ASP d'investir dans le perfectionnement de leur personnel.

17. *Portrait de secteur*, p. 213-216.

5071 – Réalisation d'aménagements paysagers DEP¹⁸

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont de faire acquérir aux élèves les connaissances, les habiletés et les comportements nécessaires pour exécuter les travaux de menuiserie et de maçonnerie en aménagement paysager (patio, murs, escaliers, etc.) et pour installer des systèmes d'éclairage et d'irrigation, des plans d'eau et des rocailles.

Clientèle

Majoritairement des hommes, dont souvent des adultes occupant déjà un emploi dans le domaine.

Sortants

Selon l'enquête Relance au secondaire, 26 des 88 sortantes et sortants sondés, de la promotion 1994-1995 avaient été déclarés en emploi un an après leur fin d'études. Sept d'entre eux seulement avaient un emploi en lien avec leur formation.

Besoins

Selon la Direction de l'organisation pédagogique (DOP), pour répondre aux besoins en main-d'oeuvre, il faudrait admettre annuellement entre 151 et 185 nouveaux et nouvelles élèves en *Réalisation d'aménagements paysagers*. Ce nombre est basé sur les 5 187 emplois que la DOP considère comme étant liés à ce programme d'études pour les professions CNP 8612 Manoeuvres en aménagement paysager et en entretien des terrains (40 p. 100 des 10 005 emplois) et CNP 8255 entrepreneurs/entrepreneuses et gestionnaires de l'aménagement paysager et de l'entretien des terrains (100 p. 100 des 1 185 emplois). Les inscriptions étaient de 137 débutantes et débutants en 1996, accusant un déficit de 14 personnes par année par rapport aux besoins du marché du travail.

Compte tenu de ces données, il serait pertinent de former une cohorte de plus et de promouvoir davantage ce programme là où il est offert.

Mais le milieu se plaint que le programme 5071 « est un programme dans lequel l'élève n'acquiert pas toutes les compétences nécessaires à la réalisation d'un aménagement paysager complet. Il y manque particulièrement des compétences qui permettraient l'identification et l'entretien des arbres, des arbustes, des vivaces et des annuelles ».

5095 – Horticulture maraîchère écologique DEP¹⁹

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont de faire acquérir aux élèves les connaissances, les habiletés et les comportements nécessaires pour planifier la production de plants et de légumes selon des méthodes intensives de culture écologique, pour produire des plants et légumes en serre ou en champ et pour

18. *Portrait de secteur*, p. 225-229.

19. *Ibid*, p. 219-222.

Clientèle

Des jeunes et, aussi, des adultes qui veulent réorienter leur carrière. Bon nombre aspirent à devenir exploitantes et exploitants en culture biologique.

Sortants

Les données de la Relance au secondaire indiquent que, pour la promotion 93-94, 15 des 29 répondants (51 p. 100) étaient en emploi, dont 60 p. 100 à temps plein mais quatre d'entre eux seulement avaient un emploi lié à la formation. Pour la promotion 94-95, 13 des 31 répondants (42 p. 100), dont 77 p. 100 à temps plein, mais deux d'entre eux seulement avaient un emploi lié à la formation. Il y a donc problème de placement. Pour ce programme, le lien avec l'emploi est nettement inférieur à la moyenne des DEP qui oscille autour de 65 p. 100.

Besoins

Le nombre de 2001 emplois que la Direction de l'organisation pédagogique estime occupés par des sortantes et sortants de ce DEP est contesté et le besoin qui en découle est surévalué. Par ailleurs le milieu estime que le programme ne répond pas à tous les besoins des entreprises maraîchères.

Les faibles résultats du programme 5095 ont conduit à l'élaboration du nouveau programme 5210 appelé à le remplacer. Cependant, les délais d'implantation font que les deux programmes seront offerts en concurrence en 1998-1999.

5210 - Production horticole DEP²⁰

Objectifs

Ce nouveau programme vise à rendre la personne efficace dans l'exercice du métier d'ouvrière qualifiée ou d'ouvrier qualifié en production horticole, avec une polyvalence tenant compte de l'ensemble des productions horticoles pratiquées en serre et en champ au Québec.

Clientèle

Programme trop récent pour en connaître la clientèle (implantation probable en 98-99).

Sortants

Programme trop récent pour en connaître les finissants (la première promotion ne terminera pas avant 2001).

Besoins

Selon les données des études préliminaires, compte tenu d'un coefficient de remplacement pour les ouvrières ou ouvriers horticoles en production de légumes de serre de 4 p. 100, d'un coefficient de 2 p. 100 pour les ouvriers ou ouvrières des autres sous-secteurs étudiés (légumes de plein champ, petits fruits, pommes, fleurs annuelles en serre et pomme de terre) et d'un taux de 2,5 p. 100 pour le remplacement des producteurs et productrices horticoles, il faudrait former annuellement de 222 à 232 personnes.

20. *Portrait de secteur*, p. 222-225.

Les compétences auxquelles prépare le nouveau programme 5210 sont définies par rapport aux activités d'implantation, d'entretien et de récolte des cultures visées. Le lien déterminant avec la récolte est absent dans le cas de la jardinerie et de l'aménagement paysager.

3.2 LA FORMATION TECHNIQUE

153.CO – *Paysage et commercialisation en horticulture ornementale* DEC²¹

Objectifs

Ce programme vise à former des personnes aptes à exercer la profession de technicienne ou technicien offrant des services en horticulture ornementale dans les domaines du paysage (aménagement paysager et espaces verts) et de la commercialisation des produits et services.

La voie A, Aménagement paysager, permet d'intervenir dans la planification d'un projet d'aménagement et son entretien. La voie B, Espaces verts, permet d'intervenir dans la planification d'un projet de développement et d'entretien d'un espace vert (municipalité, golfs, parcs et jardins). La voie C, Commercialisation des produits et des services horticoles, permet d'intervenir dans la planification d'un projet de commercialisation de produits et de services horticoles (production de croquis d'aménagements paysagers ou conception d'activités de mise en marché).

Clientèle

Programme trop récent pour en connaître la clientèle.

Sortants

Programme trop récent pour en connaître les finissants. Toutefois, des données sont disponibles pour l'ancien programme qui lui est apparenté, le DEC 153-03 Horticulture ornementale. Les huit personnes répondant à l'enquête Relance, sortantes et sortants de cet ancien programme et travaillant à temps plein en 1994 occupaient les professions suivantes :

- 75 p. 100 étaient manoeuvres en aménagement paysager et en entretien de terrains (CNP 8612);
- 12,5 p. 100 , techniciennes/techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture CNP 2225;
- 12,5 p. 100, vendeurs/vendeuses et commis-vendeurs/commis-vendeuses, vente au détail (CNP 6421).

Besoins

Selon la Direction de l'organisation pédagogique (DOP), pour répondre aux besoins en main-d'oeuvre, il faudrait admettre annuellement environ 161 nouveaux et nouvelles élèves. Ce nombre est basé sur les 4 405 emplois que la DOP considère comme étant liés à ce programme d'études pour les professions CNP 2225 Techniciennes/techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture (85 p. 100 des 2 200 emplois), CNP 8256 Surveillantes/surveillants de l'aménagement paysager et de l'horticulture (100 p. 100 des 1 350 emplois), CNP 8255 Entrepreneuses/entrepreneurs et gestionnaires de l'aménagement paysager et de l'entretien des terrains (100 p. 100 des 1 185 emplois).

21. *Portrait de secteur*, p. 261-266.

En se basant sur l'ancien programme, la DOP a évalué qu'il n'y avait que 38 débutantes et débutants en 1996, que ce nombre était largement en dessous du nombre d'inscriptions souhaitables, et recommandé l'ajout d'un autre lieu de formation pour ce programme.

Le lien de ce nouveau programme (DEC) avec les professions CNP se fait avec des professions comportant essentiellement des responsabilités de conception et de gestion. Ce programme ne vise pas à former les personnes se destinant aux professions horticoles comportant essentiellement des responsabilités d'exécution. Mais on ne peut ignorer le fait que, malgré leur formation collégiale, les sortantes et sortants du programme 153-03 occupaient surtout des emplois d'exécution (manoeuvres ou vendeurs et vendeuses). On peut donc se demander si le besoin de techniciennes et techniciens servant d'appui à l'offre du nouveau programme 153.CO, qui mène à l'obtention d'un DEC, n'a pas été surévalué. L'harmonisation de l'offre de formation ne pourra se faire sans une comparaison des besoins de techniciennes et techniciens et des besoins d'ouvrières et d'ouvriers dans le même sous-secteur de l'horticulture ornementale.

3.3 LA SITUATION DES PERSONNES DIPLÔMÉES AU 31 MARS 1997

Le tableau 8 indique la situation, pour la promotion 1995-1996, des sortantes et sortants des programmes considérés ci-dessus. Le tableau donne l'information relative aux programmes en horticulture du secteur de formation Agriculture et pêches; mais il tient compte aussi de l'offre de formation « non-horticole », des secteurs de formation Administration, commerce et informatique ainsi que Bâtiment et travaux publics, qui préparent à des professions connexes.

A) Programmes en horticulture

On constate que sur le plan de l'emploi, les trois programmes considérés ont chacun un résultat inférieur à la moyenne du secteur de formation. Le taux de chômage des diplômées et diplômés du programme *Horticulture ornementale* (36,2 p. 100) est le deuxième plus élevé de tous les programmes du secteur Agriculture et pêches.

On constate aussi que les personnes en emploi avec une ASP en horticulture occupent toutes un emploi à plein temps, avec un salaire hebdomadaire moyen nettement supérieur à la moyenne sectorielle et à chacun des programmes du secteur. Mais on note aussi 40 p. 100 de chômage pour ces diplômées et diplômés, ce qui est paradoxalement un autre record par rapport aux autres programmes et à la moyenne générale du secteur.

Le cycle saisonnier du secteur explique toutefois, en grande partie, le taux de chômage élevé enregistré au 31 mars.

B) Autres programmes de formation

Le tableau 8 indique la situation des personnes diplômées de programmes offerts dans d'autres secteurs de formation que celui de l'Agriculture. Il faut en effet se rappeler que les fonctions de travail retenues pour leur lien avec la formation agricole sont aussi présentes dans d'autres secteurs, notamment dans le secteur Administration, commerce et informatique et dans le secteur Bâtiment et travaux publics.

Il est intéressant de remarquer que, dans le domaine de la vente et dans celui du bâtiment, la profession de vendeur ou vendeuse et de conseiller-vendeur ou de conseillère-vendeuse fait l'objet de deux programmes de formation professionnelle. Il s'agit des programmes :

- 5037 - *Vente* (secteur de formation Administration, commerce et informatique [DEP]);
- 1451 - *Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction* (secteur de formation Bâtiment et travaux publics [DEP]).

Par ailleurs, d'autres programmes du secteur Bâtiment et travaux publics développent des compétences applicables à la pose de pavés, à la construction de murets ou de charpentes. L'entreprise paysagiste peut recourir à ces ouvrières ou ouvriers qualifiés pour la réalisation de certains projets (emploi permanent ou emploi occasionnel) si les compétences ont été acquises par exemple dans l'un des programmes suivants :

- 1428 - *Charpenterie-menuiserie* (DEP);
- 5108 - *Briquetage-maçonnerie* (DEP);
- 5112 - *Carrelage* (DEP).

Tableau 8
Situation des personnes diplômées de l'enseignement secondaire (selon Enquête Relance)

Situation au 31 mars 1997 de la promotion 1995-1996									
	Personnes diplômées	En emploi	À la recherche d'un emploi	Aux études	Personnes inactives	À temps plein	Salaire hebd. moyen	En relation avec la formation	Taux de chômage
	N	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	\$	(%)	(%)
Ensemble du secteur AGRICULTURE ET PÊCHES	704	57,3	19,3	10,8	12,5	77,5	370	63,0	25,2
1088 - <i>Horticulture ornementale</i> (DEP)	203	48,2	27,4	5,4	19,0	76,5	396	61,3	36,2
5043 - <i>Spécialités en horticulture</i> (ASP)	8	42,9	28,6	28,6	0,0	100,0	544	33,3	40,0
5071 - <i>Réalisation d'aménagements paysagers</i> (DEP)	78	54,5	13,6	13,6	18,2	83,3	460	46,7	20,0
Ensemble du secteur ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE	5 198	63,5	22,1	8,0	6,4	77,5	379	60,6	25,8
5037 - <i>Vente</i> (DEP)	197	56,3	19,4	18,1	6,3	81,1	359	65,8	25,6
Ensemble du secteur BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS	2 021	66,4	22,7	6,1	4,8	88,4	473	58,6	25,5
1428 - <i>Charpenterie-menuiserie</i> (DEP)	428	63,7	23,0	4,9	8,4	93,6	476	57,6	26,5
1451 - <i>Vente de pièces de quincaillerie, de bois et matériaux de construction</i> (DEP)	97	63,2	25,0	6,6	5,3	83,3	394	57,5	28,4
5108 - <i>Briquetage-maçonnerie</i> (DEP)	94	53,4	23,3	15,1	8,2	89,7	490	34,3	30,4
5112 - <i>Carrelage</i> (DEP)	29	66,7	23,8	0,0	9,5	85,7	514	33,3	26,3

3.4 LES ATTENTES DES EMPLOYEURS

Les entreprises et les représentantes ou représentants du milieu rencontrés lors de l'enquête sur le terrain ont exprimé un niveau d'intérêt élevé par rapport à la révision des programmes de leur secteur.

Rencontrés ou consultés aux premiers jours de la haute saison (particulièrement précoce cette année), les employeurs vivaient un réel problème de disponibilité de main-d'oeuvre, dont le système scolaire était en partie responsable à leurs yeux.

Une très grande majorité de ces employeurs ont pu nommer les établissements scolaires de leur région offrant les programmes de formation liés à leurs activités. Ils en accueillent des stagiaires, ils en recrutent les sortantes et sortants. En outre, une personne a mentionné sa participation à un comité école-entreprise.

Mais tous ont exprimé une insatisfaction à l'égard du calendrier scolaire, inadapté à la vie cyclique et saisonnière de l'horticulture, en particulier au secondaire, puisque ce sont les sortantes et sortants dont on aurait le plus besoin pour la main-d'oeuvre locale d'exécution.

Si l'organisation scolaire n'est pas capable de préparer une main-d'oeuvre qualifiée pour qu'elle se présente sur le marché du travail au début de la moyenne saison, il est clair que les employeurs (par ailleurs frustrés!) embauchent quand même et qu'ils embauchent alors des personnes peu qualifiées ou trop scolarisées, mais disponibles avant les diplômés et diplômées du secondaire. Ce type de situation peut pénaliser les personnes du secondaire professionnel.

D'autre part, les employeurs ne comprennent pas que le calendrier de formation ne commence pas plus tôt, afin de permettre aux élèves débutants de s'initier aux activités du secteur en pleine saison.

Les personnes rencontrées sur le terrain ne semblent donc pas percevoir les bienfaits de la possibilité d'admettre plusieurs groupes (cohortes) en cours d'année scolaire ni celle qu'offre l'alternance travail-études.

Les employeurs suggèrent au ministère de l'Éducation de vérifier les solutions mises en place dans d'autres provinces ou pays (notamment en Europe) pour mieux adapter le calendrier scolaire aux cycles agricoles.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

Le secteur des services d'entretien et de vente au détail en jardinerie et aménagement paysager est un secteur d'activité distinct du secteur de la production horticole.

Il s'en distingue principalement par l'existence d'un réseau d'entreprises spécialisées et leur mode d'organisation spécifique pour répondre à un marché de l'embellissement.

Il s'en distingue également par des fonctions de travail comportant un lien avec les végétaux, mais sans s'inscrire dans le processus proprement agricole d'implantation, de régie et de récolte d'une culture.

Une grande partie de la main-d'oeuvre y exerce une fonction d'ouvrière spécialisée ou d'ouvrier spécialisé, dont le travail est l'exécution des opérations de vente-conseil, d'entretien horticole, d'aménagement paysager pour des entreprises reconnues comme jardineries, comme administrations locales de jardins, parcs ou espaces verts, ou comme entreprises paysagistes.

Le lien de cette fonction de travail avec la connaissance des végétaux est jugé fondamental par l'ensemble des employeurs interrogés sur le terrain. La connaissance des végétaux est jugée nécessaire à l'exercice du métier avec compétence; elle devient de plus en plus une exigence pour répondre aux attentes et aux demandes du grand public amateur. Or, ce marché est en croissance²², tendance qui paraît devoir se maintenir au cours des cinq prochaines années.

L'emploi dans ce sous-secteur horticole s'ajuste à la croissance constatée : la main-d'oeuvre qualifiée est en demande pour les tâches d'exécution. Les points de vente se multiplient. Le marché de la rénovation et de l'embellissement est actif dans l'industrie du bâtiment. Les terrains de golf et les entreprises de loisirs profitent du développement stratégique de l'industrie touristique. Les entreprises de services funèbres font de leurs cimetières des parcs à visiter. Seules à aller en sens inverse, les administrations municipales doivent assumer les contraintes de la décroissance de leur masse salariale; mais le concours « Villes et villages fleuris » compense le ralentissement municipal en stimulant les citoyens dont l'engouement et les initiatives soutiennent le marché.

Ce dynamisme ne doit pas faire oublier le cycle saisonnier des travaux, caractéristique de ce secteur. L'industrie horticole se dit affaiblie par cette réalité climatique qui l'empêche de stabiliser l'emploi. Il s'ensuit un très fort roulement de main-d'oeuvre pour toutes les fonctions d'exécution. Si l'embauche est chaque année à refaire, généralement il ne s'agit pas de nouveaux emplois.

Les programmes de formation préparant à ces fonctions de travail ont été touchés par l'implantation de nouveaux programmes. À court terme, il y a menace de chevauchement avec les ensembles et les niveaux de compétences visés par chaque ancien programme.

22. DUPAUL Richard. « Verglas, beau printemps.. ça jardine! Le marché de l'horticulture ornementale croît de 15 p. 100 par an », *La Presse*, 30 mai 1998.

Le nouveau programme *Production horticole* (DEP) formant les ouvrières et les ouvriers pour l'ensemble des cultures horticoles (en serre ou en champ), il faut redéfinir la spécificité d'une formation en entretien de parcs et d'espaces verts, en vente-conseil en jardinerie et en aménagement paysager. Il est clair que la connaissance des végétaux doit constituer le «dénominateur commun» de cette formation spécialisée.

Le nouveau programme *Paysage et commercialisation en horticulture ornementale* (DEC) vient répondre à ce créneau pour ce qui est de la conception, de la planification de projets ou de travaux ainsi que de la gestion d'entreprises dans le domaine. Il ne nous paraît pas toutefois certain que le besoin de techniciennes conceptrices ou de techniciens concepteurs et de gestionnaires qui appuie l'offre du DEC soit aussi manifeste dans l'industrie que le besoin d'ouvrières ou d'ouvriers spécialisés qu'un programme menant à l'obtention d'un DEP pourrait bien former. La multiplication des points de vente et l'entrée en scène des grandes chaînes de magasins détaillants²³ sont déjà perçues dans certaines régions comme des indices de saturation du nombre d'entreprises sur un marché jugé à maturité : dans ce cas, le besoin de main-d'oeuvre est lié aux activités sur le plancher plus qu'à la gestion de nouvelles entreprises.

Les attentes du milieu à l'égard de l'offre de formation sont clairement exprimées : les organisations signalent le besoin de former une main-d'oeuvre qualifiée pour travailler dans ce sous-secteur et elles indiquent que le calendrier scolaire au secondaire n'est pas adapté à la réalité saisonnière de l'industrie.

23. Voir notamment l'analyse pour les quincailleries et les magasins spécialisés en horticulture ornementales. MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Le secteur manufacturier et le commerce au Québec en 1996 - Analyse par groupe de commerces*, (site Web).

DEUXIÈME PARTIE

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE

1 LA PASSATION DU QUESTIONNAIRE

L'enquête par questionnaire s'est déroulée durant la période du 1^{er} au 22 juin 1998. L'envoi a été fait le 1^{er} juin pour les membres de l'AREVMQ et à ceux de l'AJQ, et le 2 juin pour les membres de l'APPQ. Une relance par téléphone et télécopieur a été effectuée entre le 17 et le 19 juin.

Un exemple du questionnaire est joint à l'annexe 4.

Pour faciliter la lecture de l'analyse qui suit, nous utiliserons les termes Espace (E), Paysage (P) et Jardinerie (J) comme nom et initiale respectifs des trois sous-groupes de la population ayant participé à l'enquête.

2 LES ORGANISATIONS AYANT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE

DISTRIBUTION PAR SOUS-ÉCHANTILLON

Des 254 employeurs potentiels invités à participer à notre enquête, 60 ont retourné le questionnaire dûment rempli. Au début de cette étude, le tableau 2 présentait la distribution sectorielle et géographique des répondants et répondantes. En tant que sous-groupes de la population cible, ils se distribuent ainsi :

Tableau 9
Distribution des répondants et répondantes par sous-échantillon

	N	%
Espace	24	40
Paysage	18	30
Jardinerie	18	30
Total	60	100

CHAMPS D'ACTIVITÉ

Les répondants et répondantes déclarent exercer leurs activités comme suit :

- *ESPACE*

100 p. 100 des répondants et répondantes E déclarent exercer une seule activité principale en gestion d'espaces publics, dont 4,1 p. 100 exercent aussi une activité secondaire en gestion d'espaces privés.

- *PAYSAGE*

100 p. 100 des répondants et répondantes P déclarent exercer une activité principale d'entrepreneur ou d'entrepreneuse paysagiste, dont 55,5 p. 100 exercent une activité secondaire en gestion d'espaces publics et en gestion d'espaces privés, en production horticole ou en jardinerie avec bannière²⁴.

- *JARDINERIE*

L'activité de ce sous-groupe est très diversifiée, aussi bien en tant qu'activité principale qu'en tant qu'activité secondaire.

ACTIVITÉ PRINCIPALE

L'activité principale des 17 répondants et répondantes est décrite comme suit :

► Activité principale simple

65 p. 100 des répondants et répondantes (11 sur 17) déclarent une activité principale simple en jardinerie. De ce nombre, 55 p. 100 déclarent exercer leur profession dans une jardinerie avec bannière, et 9 p. 100 dans une jardinerie indépendante. 18 p. 100 déclarent une activité principale simple de producteur ou productrice horticole. 9 p. 100 déclarent une activité principale simple d'entrepreneur ou d'entrepreneuse paysagiste. 9 p. 100 déclarent une activité principale simple de gestionnaire d'espaces privés.

24. Nous appelons jardineries avec bannière les entreprises commerciales exploitant une franchise, Botanix par exemple. Ces entreprises se distinguent des grandes chaînes commerciales qui se sont donné des « jardineries ». Ces dernières n'étant pas membres de l'AJQ, elles n'ont pas été jointes lors de l'enquête par questionnaire. Leur situation a été cependant prise en considération lors des visites et entrevues sur le terrain.

► **Activité principale double**

29 p. 100 déclarent une activité principale double qui combine, en proportions égales, deux des activités de jardinerie indépendante, de jardinerie avec bannière, de producteur ou productrice horticole ou encore d'entrepreneur ou d'entrepreneuse paysagiste; exceptionnellement, un répondant déclare une activité principale partagée entre la jardinerie et la fleuristerie.

► **Activité principale triple**

6 p. 100 des répondants et répondantes J déclarent une activité principale triple, équitablement partagée entre la jardinerie indépendante, la production horticole et la réalisation d'aménagements paysagers.

ACTIVITÉ SECONDAIRE

67 p. 100 des 17 répondants et répondantes J déclarent une activité secondaire. Cette activité secondaire est :

- simple dans 67 p. 100 des cas : entreprise paysagiste (50 p. 100), jardinerie avec bannière (25 p. 100), production horticole (12,5 p. 100), gestion d'espaces publics (12,5 p. 100);
- double dans 25 p. 100 des cas : entreprise paysagiste (35 p. 100), gestion d'espaces privés (35 p. 100), production horticole (15 p. 100), jardinerie (quincailleries et autres commerces) (15 p. 100);
- triple dans 8 p. 100 des cas : jardinerie (quincailleries et autres commerces) (33 p. 100), entreprise paysagiste (33 p. 100), gestion d'espaces privés (33 p. 100).

Il est à noter que les répondants et répondantes avec activité principale en jardinerie ont déclaré une activité complémentaire comme entreprise paysagiste dans 67 p. 100 des cas ou une activité en production agricole dans 44 p. 100 des cas.

ÂGE DES ORGANISATIONS

L'industrie de l'horticulture ornementale n'est pas jeune. Pour la totalité des 53 répondants et répondantes ayant précisé l'âge de leur organisation, on note la distribution suivante :

	%
moins de 10 ans	17
10 à 50 ans	62
plus de 50 ans	21
pas de réponse	12

Les variations par sous-échantillon de ces 53 personnes sont les suivantes :

L'information obtenue pour les 17 répondants et répondantes E est difficile à interpréter, dans la mesure où il s'agit presque toujours d'une municipalité (sans distinction de la Ville ou de l'unité administrative responsable des espaces verts). Dans ce sous-groupe, 18 p. 100 situent l'âge de leur organisation en dessous de 10 ans; 35 p. 100 le situent entre 10 et 50 ans; 47 p. 100 déclarent que leur organisation a 50 ans ou plus.

Dans le milieu des paysagistes, 22 p. 100 des 18 répondants et répondantes ont déclaré que leur organisation avait moins de 10 ans; 67 p. 100 des organisations ont entre 10 et 50 ans, et 11 p. 100 ont plus de 50 ans.

Dans le cas des jardinerie, 11 p. 100 des 18 répondants et répondantes ont déclaré que leur organisation avait moins de 10 ans; 83 p. 100 des organisations, entre 10 et 50 ans, et 6 p. 100, plus de 50 ans.

3 L'ACTIVITÉ HORTICOLE DES RÉPONDANTS ET RÉPONDANTES

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

- ENSEMBLE DES RÉPONDANTS ET RÉPONDANTES

87 p. 100 des répondants et répondantes déclarent que leur activité horticole représente 66 p. 100 ou plus de l'ensemble de leurs activités. 38 p. 100 déclarent exercer d'autres activités connexes : dans le cas des entreprises paysagistes et des jardinerie, il s'agit d'activités d'exploitation du terrain (culture) ou de rentabilisation de l'équipement (machinerie lourde; construction, excavation; déneigement); dans le cas de la gestion d'espaces verts, il s'agit d'autres fonctions complémentaires (divers travaux publics).

Pour l'ensemble des répondants et répondantes, l'activité horticole proprement dite se décrit ainsi :

Proportion	Activité	Moyenne de l'activité totale
77 %	travaux d'aménagement	42 %
62 %	travaux d'entretien	54 %
25 %	commerce de détail	53 %
23 %	production	38 %
10 %	commerce en gros	42 %
7 %	autres	(non précisé)

La figure 2 illustre la répartition des activités horticoles de l'ensemble des répondants et répondantes, dans des proportions moyennes établies d'après l'occurrence du choix de réponse.

Les figures 3, 4 et 5 illustrent la répartition des activités horticoles pour chaque sous-groupe : Espace; Paysage; Jardinerie.

Les figures 6, 7, 8, 9 et 10 illustrent comment se distribue chaque type d'activité horticole entre les trois sous-groupes.

On note que l'activité de commerce est très fortement concentrée en jardinerie et que les activités d'entretien, d'aménagement et de production sont pratiquées dans tous les sous-groupes. Cette observation devra être prise en considération dans le projet de formation des personnes visant à occuper un emploi d'exécution dans l'un ou l'autre de ces trois sous-secteurs.

Figure 2

ACTIVITÉS HORTICOLES DE L'ENSEMBLE DES RÉPONDANTS ET RÉPONDANTES

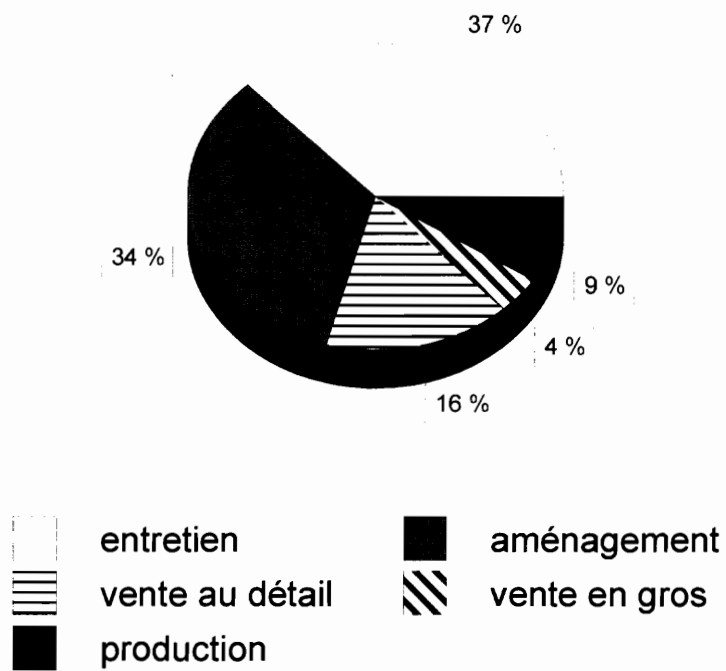


Figure 3

Groupe ESPACE

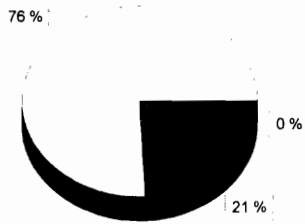


Figure 4

Groupe PAYSAGE

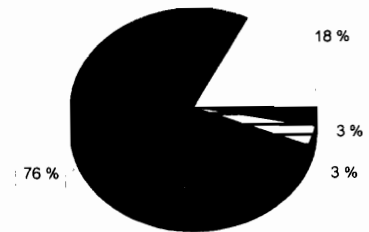


Figure 5

Groupe JARDINERIE

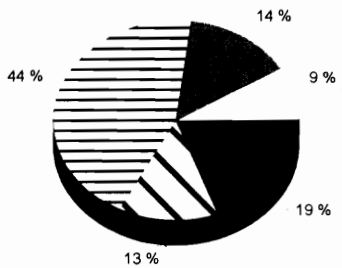


Figure 6: Activité ENTRETIEN



Figure 7: Activité AMÉNAGEMENT

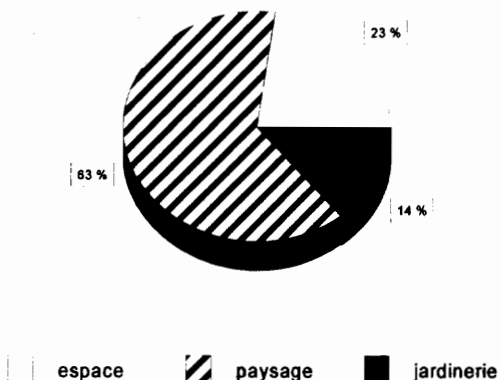


Figure 8: Activité VENTE AU DÉTAIL

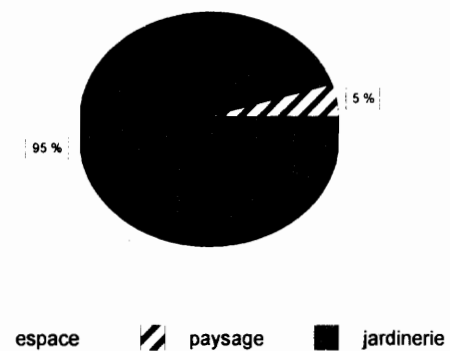


Figure 9: Activité VENTE EN GROS

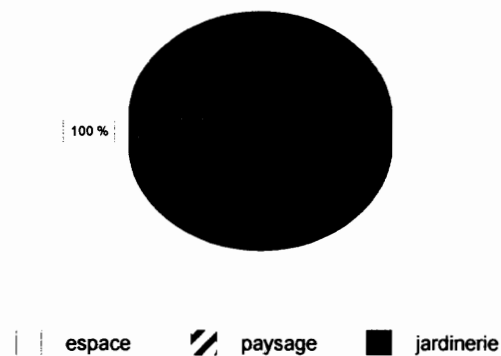
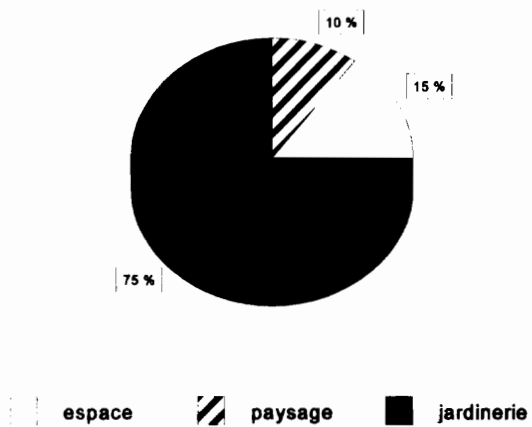


Figure 10: Activité PRODUCTION



- *ESPACE*

71 p. 100 des répondants et répondantes gestionnaires d'espaces verts municipaux ont une activité d'horticulture ornementale occupant plus de 50 p. 100 de l'ensemble de leur activité (29 p. 100 ont déclaré que cette proportion était inférieure à 25 p. 100).

Les activités autres que l'horticulture ornementale ne sont pas précisées.

L'activité ornementale elle-même comporte, pour la totalité des répondantes et répondants E, des travaux d'entretien qui occupent autour de 75 p. 100 de leur activité. 75 p. 100 des répondants et répondantes indiquent que 25 p. 100 de leur activité consiste en des travaux d'aménagement. 13 p. 100 des répondants et répondantes déclarent avoir une activité de production correspondant en moyenne à 25 p. 100 de leur activité.

Les autres activités nommées sont liées à l'arboriculture pour deux répondants, qui y consacrent 50 p. 100 de leur temps, et à la gestion-conseil pour un autre répondant, qui y consacre tout son temps.

- *PAYSAGE*

95 p. 100 des répondants et répondantes paysagistes consacrent 75 p. 100 ou plus de leur activité à l'horticulture ornementale. 50 p. 100 déclarent d'autres activités : 30 p. 100 d'entre eux ne précisent pas lesquelles; les autres nomment le déneigement, la construction, l'excavation, la location de machinerie lourde, une production « grande culture ».

L'activité horticole ornementale des paysagistes de l'étude est composée comme suit :

- 97 p. 100 déclarent exercer une activité d'aménagement occupant autour de 75 p. 100 de leur activité globale;
- 61 p. 100 déclarent exercer une activité d'entretien occupant autour de 20 p. 100 de leur activité globale;
- 11 p. 100 déclarent exercer d'autres types d'activités : pour un répondant la production occupe 50 p. 100 de son activité, pour un autre répondant le commerce de détail occupe 45 p. 100 de son activité.

- *JARDINERIE*

La totalité des répondants et répondantes des jardinerie déclarent une activité horticole ornementale supérieure à 66 p. 100 de leur activité, et cette activité représente 100 p. 100 de l'activité pour 84 p. 100 des répondants et répondantes J. La seule autre activité qu'ils ont nommée est le déneigement.

L'activité horticole ornementale en jardinerie se compose ainsi :

- 78 p. 100 des répondants et répondantes déclarent exercer une activité de commerce de détail occupant en moyenne 60 p. 100 de l'ensemble de leur activité;
- 61 p. 100 des répondants et répondantes déclarent exercer une activité d'aménagement occupant en moyenne 30 p. 100 de l'ensemble de leur activité;
- 55 p. 100 des répondants et répondantes déclarent exercer une activité de production occupant en moyenne 38 p. 100 de l'ensemble de leur activité;
- 33 p. 100 des répondants et répondantes déclarent exercer une activité de commerce de gros occupant en moyenne 42 p. 100 de l'ensemble de leur activité;
- 17 p. 100 des répondants et répondantes déclarent exercer d'autres types d'activités : pour deux répondants, l'entretien occupe en moyenne 60 p. 100 de leur activité, pour un autre répondant la fleuristerie occupe 33 p. 100 de son activité.

Ces précisions sur l'activité des répondants et répondantes en horticulture ornementale montrent une réalité qui est aussi observable en production agricole : beaucoup d'entreprises tirent leurs revenus d'activités combinées et non d'une seule spécialité. Le personnel doit posséder une polyvalence adaptée à cette diversité de l'activité.

UTILISATION DU FONDS DE TERRAIN

- SPÉCIFICITÉ MUNICIPALE

Quatre sous-groupes se distinguent parmi les 19 gestionnaires d'espaces verts municipaux ayant précisé la superficie globale du terrain entretenu par leur service :

	Superficie	N	%
Sous-groupe 1	moins de 32 ha	8	42,0
Sous-groupe 2	de 35 à 99 ha	7	37,0
Sous-groupe 3	de 100 à 300 ha	2	10,5
Sous-groupe 4	supérieure à 300 ha	2	10,5
Total		19	100,0

La presque totalité des organisations où travaillent les répondants et répondantes a trois types d'utilisation de leur terrain : espaces verts, arbres et boisés, plates-bandes, avec une légère dominante d'espaces verts. Cependant, la pondération indique que pour 73 p. 100 l'activité principale liée aux espaces verts constitue 50 p. 100 ou plus de leur temps, alors que seulement 15 p. 100 ont une activité dominante en relation avec les arbres et boisés, et seulement 10 p. 100 ont une activité dominante liée aux plates-bandes.

Les espaces verts (gazon, pelouse) l'emportent donc sur les autres types d'utilisation du terrain en milieu municipal chez les répondants et répondantes. On peut déduire que les activités d'entretien des parcs, stades et autres surfaces dominent les autres types d'activités ornementales.

Tableau 10
Utilisation du terrain entretenu par les répondants et répondantes du milieu municipal

Espaces verts	22 rép.	sup. à 50 %	10	46 %
		50 %	6	27 %
	92 %	inf. à 50 %	6	27 %
Arbres et boisés	20 rép.	sup. à 50 %	2	10 %
		50 %	1	5 %
	83 %	inf. à 50 %	17	85 %
Plates-bandes	20 rép.	sup. à 50 %	2	10 %
		50 %	0	0 %
	83 %	inf. à 50 %	18	90 %

- SPÉCIFICITÉ DES JARDINERIES

Deux sous-groupes se distinguent parmi les douze jardinerie ayant précisé la superficie de leur fonds de terrain :

	Superficie	N	%
Sous-groupe 1	3 ha ou moins	9	83
	8 ha	1	
Sous-groupe 2	88 ha	1	17
	73 ha	1	
Total		12	100

En considérant la fréquence des réponses données, on peut établir ainsi l'utilisation type du fonds de terrain :

	Occupation type du fonds de terrain (%)
Exposition-vente	37
Production-culture	33
Stationnement	15
Entreposage	12
Administration	3

Le plan joint à l'annexe 5 est fourni à la clientèle d'une jardinerie. Il permet de comprendre le mode d'utilisation de l'espace autour de l'aire commerciale, en zone rurale.

Il faut aussi remercier le répondant qui a indiqué la répartition exacte de son fonds de terrain :

Exemple réel d'occupation du fonds de terrain		
	pieds carrés	%
Serres : vente et production	11 000	4
Magasin	6 400	2
Pépinière : vente	176 500	60
Cour pavée, garage et entrepôt	102 000	34
Superficie totale	295 900	100

- SPÉCIFICITÉ DES PAYSAGISTES

Trois sous-groupes se distinguent parmi les douze paysagistes ayant précisé la superficie de leur fonds de terrain :

	Superficie	N	%
Sous-groupe 1	aucun terrain	1	8,5
Sous-groupe 2	2 ha ou moins	10	83
Sous-groupe 3	supérieure à 50 ha	1	8,5
Total		12	100,0

En considérant la fréquence des réponses, on peut établir ainsi l'utilisation type du fonds de terrain des entreprises paysagistes

Occupation type du fonds de terrain (%)	
Entreposage	42
Administration	23
Production-culture	16
Stationnement	12
Exposition-vente	7

Il est intéressant de noter qu'une partie du fonds de terrain est occupée en production-culture. L'entreprise paysagiste en milieu plus rural cultive des végétaux qu'elle utilise dans ses aménagements pour sa clientèle. La place occupée par l'entreposage évoque l'importance des matériaux et de l'équipement nécessaires aux activités.

La comparaison des données en jardinerie et aménagement paysager montre la dominance des fonctions propres à chaque sous-secteur. Elle confirme la teneur des réponses et la composition de la population cible. Elle permet aussi de dégager un modèle symétrique des deux types de relation avec la clientèle, selon chacun des deux secteurs. Cette relation symétrique doit être prise en considération dans la détermination des compétences à développer pour travailler en jardinerie et aménagement paysager.

PAYSAGISTES	Accueil de la clientèle
Matériaux, équipement, machinerie bureau-conseil-design pépinière d'appoint stationnement réservé	Aire commerciale centrale serres ou pépinières de production stationnement à aire ouverte pour clientèle et personnel entreposage bureau
Réalisation chez la clientèle	JARDINERIES

4 L'EMPLOI EN JARDINERIE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER

BILAN ET STRUCTURE DE L'EMPLOI CHEZ LES RÉPONDANTS ET RÉPONDANTES EN 1998

Le tableau 11 indique la répartition du personnel déclaré par les répondants et répondantes de chaque sous-groupe de la population cible (E, P, J), en tenant compte de l'organigramme des fonctions de travail (propriétaire, cadre, superviseur ou superviseuse, ouvrier ou ouvrière) et du statut d'emploi (permanent, saisonnier de longue durée, saisonnier de courte durée).

Une proportion de 84 p. 100 du total des 2 295 emplois déclarés par les répondants et répondantes pour l'année 1998 est occupée par le personnel d'exécution.

Le nombre d'emplois déclaré au total et le nombre déclaré pour les emplois saisonniers de longue durée révèlent une organisation du travail basée sur la structure pyramidale du personnel :

	Longue durée	Total des emplois
Propriétaires ou associés	9	74
Personnel cadre	46	103
Personnel de supervision technique	129	182
Personnel d'exécution	736	1 936
Total des emplois déclarés	920	2 295

Il faut noter la progression, de 56 p. 100 à 80 p. 100 puis à 98 p. 100, des pourcentages qui marquent le recours saisonnier à du personnel d'exécution.

La prédominance des responsables municipaux dans le nombre des répondants et répondantes explique en partie que le nombre d'emplois déclaré soit supérieur dans le sous-groupe Espaces verts. Mais on peut neutraliser cet effet en représentant ainsi la distribution des 1 936 emplois d'exécution :

		(Nombre de rép.)		
Emplois permanents	Espaces (24)	157	79 %	
	Paysage et Jardineries (36)	42	21 %	
	Total partiel	199	100 %	
Emplois de longue durée	Espaces (24)	331	45 %	
	Paysage et Jardineries (36)	405	55 %	
	Total partiel	736	100 %	
Emplois de courte durée	Espaces (24)	712	71 %	
	Paysage et Jardineries (36)	289	29 %	
	Total partiel	1 001	100 %	
BILAN	Espaces (24)	1 200	62 %	
	Paysage et Jardinerie (36)	736	38 %	
Total annuel des emplois d'exécution		1 936	100 %	

On constate alors que le sous-secteur Paysage et Jardinerie a son plus fort recrutement au début de la saison pour des emplois de longue durée et continue d'embaucher pour des emplois de courte durée, alors que, de son côté, le milieu municipal manifeste la plus forte embauche pour les travaux de courte durée (même si l'embauche y commence au début de la saison). Ces variations ont des conséquences sur la possibilité d'embaucher les sortantes et les sortants de la formation professionnelle.

Tableau 11 Bilan et structure de l'emploi chez les employeurs ayant participé à l'enquête

		Propriétaires ou associés			Personnel cadre			Personnel de supervision technique			Personnel d'exécution			TOTAL		
		N	%	%	N	%	%	N	%	%	N	%	%	N	%	100
Personnel permanent	E	1			16			14			157					
	P	26			11			10			26					
	J	38			28			12			16					
	Total partiel	65	88	18	55	53	16	36	20	10	199	10	56	355	15	100
Personnel de longue durée	E	0			16			77			331					
	P	7			6			23			141					
	J	2			22			29			264					
	Total partiel	9	12	1	46	45	5	129	71	14	736	38	80	920	40	100
Personnel de courte durée	E	0			0			12			712					
	P	0			1			0			43					
	J	0			1			5			246					
	Total partiel	0	0	0	2	2	0,5	15	9	1,5	1001	52	98	1020	45	100
TOTAL		74	100		103	100		182	100		1936	100		2 295	100	
[%]		[3 %]		[5 %]			[8 %]			[84 %]			[100 %]			

E : Espace; P : Paysage; J : Jardinerie.

MAIN-D'OEUVRE D'EXÉCUTION EN 1998

- TITRES D'EMPLOI

Cinq titres d'emploi ont été utilisés par les répondants et répondantes pour identifier la main-d'oeuvre d'exécution, soit les quatre titres proposés dans l'énoncé de la question :

- conseiller-vendeur ou conseillère-vendeuse (produits vivants)
- conseiller-vendeur ou conseillère-vendeuse (produits inertes)
- ouvrière ou ouvrier qualifié
- manoeuvre sans qualification

et un titre « autre », plus fidèle aux pratiques des répondants et répondantes Espace :

- jardinier ou jardinière

- EMPLOIS DÉCLARÉS PAR LES RÉPONDANTS ET RÉPONDANTES

Les réponses quantitatives pour les jardiniers et jardinières n'ont été données que sporadiquement et l'on ne peut en tirer de conclusion pour l'ensemble du sous-groupe Espace. Toutefois, il faut noter que dans les réponses obtenues sur l'emploi en 1998, il était possible de comptabiliser un nombre (minimal) de 120 jardiniers et jardinières.

Tableau 12

Emplois d'exécution déclarés pour 1998 par les répondants et répondantes

		CONSEILLER-VENDEUR CONSEILLÈRE-VENDEUSE			OUVRIÈRE OU OUVRIER QUALIFIÉ	MANOEUVRE SANS QUALIFICATION
		Produits vivants	Produits inertes	Total		
Basse saison	E	0	0	0	11	107
	P	8	8	16	78	40
	J	42	27	69	22	10
	Total partiel	50	35	85	111	157
Haute saison	E	0	0	0	47	220
	P	7	7	14	97	71
	J	127	60	187	96	85
	Total partiel	134	67	201	240	376
TOTAL		184	102	286	351	533

Le tableau 12 indique la distribution des réponses quantitatives de 43 répondants et répondantes (sur 60) pour les titres d'emploi énoncés. Nous retenons que le total de conseillers-vendeurs ou de conseillères-vendeuses et d'ouvrières ou d'ouvriers qualifiés s'élève à 637.

En considérant le nombre minimal de 120 jardiniers et jardinières, on peut établir que la main-d'oeuvre qualifiée déclarée par les répondants et répondantes pour les travaux d'exécution en jardinerie et aménagement paysager s'élève à 757 emplois.

- ESTIMATION SECTORIELLE

Si l'on se souvient que les auteurs du *Plan stratégique de développement* de la Filière de l'horticulture ornementale au Québec estiment à 15 p. 100 le taux d'adhésion aux associations, il est possible d'estimer que le nombre d'emplois constituant la main-d'oeuvre qualifiée pour les travaux d'exécution en jardinerie et aménagement paysager se situe autour de 5 000.

Selon la même projection (avec la même prudence), il est possible de remarquer que les titres d'emploi de conseiller-vendeur ou de conseillère-vendeuse (produits vivants), d'ouvrière ou d'ouvrier qualifié et de jardinier ou de jardinière sont plus directement liés à la connaissance des végétaux. On peut noter qu'ils regroupent **655 « emplois verts »** selon les réponses obtenues, auxquels correspondrait un **total sectoriel de 4 370 emplois spécialisés** si l'on applique la projection découlant du taux d'adhésion aux associations.

PROFIL DE LA MAIN-D'OEUVRE

- REPRÉSENTATION DES SEXES

Dans 64 p. 100 des cas, les emplois d'exécution sont occupés majoritairement par des hommes. Dans 22 p. 100 des cas, la représentation des hommes et des femmes est égale. Et dans 14 p. 100 des cas, la représentation des femmes est majoritaire.

Il faut noter que la représentation des hommes est presque exclusive dans le sous-secteur Paysage.

- REPRÉSENTATION DES GROUPES D'ÂGE

Le groupe d'âge des 14 à 17 ans n'est embauché que dans les deux sous-secteurs Paysage et Jardinerie, mais il ne s'agit pas d'une embauche quantitativement significative. Le groupe d'âge des 18 à 24 ans est lui aussi peu représenté dans le sous-secteur Espace.

Peut-être faut-il y voir un phénomène de stabilisation de la main-d'oeuvre dans ce sous-secteur.

Pour le reste, la distribution des réponses ne révèle aucun écart significatif privilégiant un groupe d'âge ou un autre.

- SCOLARITÉ

Dans plus de 80 p. 100 des cas, les personnes occupant les emplois d'exécution chez les répondants et répondantes ont une scolarité en horticulture. Cette scolarité est augmentée d'une formation en entreprise dans les sous-secteurs Paysage et Jardinerie.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- CYCLE SAISONNIER

Caractéristique principale de l'industrie horticole ornementale, les variations saisonnières de l'activité et de l'embauche font que les emplois d'exécution y sont précaires, même si leur nombre est stable, ou même croissant, d'une année à l'autre.

- CONDITIONS SALARIALES

La variation salariale est homogène pour les sous-secteurs Paysage et Jardinerie :

- le salaire horaire minimum y varie de 6,80 \$ à 9 \$;
- le salaire horaire maximum y varie de 11 \$ à 20 \$.

Dans le sous-secteur Espace, où l'on trouve des contrats collectifs de travail, on note un plus grand écart entre les réponses obtenues :

- le salaire horaire minimum peut correspondre à deux paliers, soit de 6,85 \$ à 8 \$, soit de 10,50 \$ à 18,50 \$ (avec une exception à 21,35 \$);
- le salaire horaire maximum varie de 14,50 \$ à 23,40 \$.

- SYNDICALISATION

La syndicalisation est présente dans le sous-secteur Espace (notamment en milieu municipal et pour le personnel des cimetières) :

- 85 p. 100 des répondants et répondantes de ce sous-secteur déclarent que le personnel est syndiqué à 100 p. 100;
- 15 p. 100 déclarent que le personnel est partiellement syndiqué;
- seulement 9 p. 100 déclarent que le personnel est non syndiqué.

Inversement, les répondants et répondantes des sous-secteurs Paysage et Jardinerie ne déclarent aucun personnel syndiqué. Cela ne doit pas faire oublier que la syndicalisation est un fait pour beaucoup de conseillers-vendeurs et conseillères-vendeuses travaillant dans les chaînes de magasins qui ne sont pas membres des trois associations dont les membres ont reçu le questionnaire d'enquête.

PERSPECTIVES SECTORIELLES

Les 43 personnes qui se sont prononcées sur les perspectives sectorielles ont exprimé les perceptions suivantes :

- *AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (1995-1998)*
 - les budgets publics ont été décroissants, les revenus de vente des produits et services ont été nettement à la hausse dans les jardineries, et les paysagistes ont été touchés par les deux tendances à la fois;
 - les dépenses en immobilisation et les investissements stratégiques ont été croissants dans les entreprises des sous-secteurs Paysage et Jardinerie;
 - le personnel a connu une croissance dans les sous-secteurs Paysage et Jardinerie, mais a été stable dans le sous-secteur Espace;
 - la main-d'oeuvre locale non qualifiée est jugée légèrement croissante, alors que la main-d'oeuvre locale qualifiée a été généralement jugée insuffisante;
 - le phénomène de la sous-traitance a connu une grande croissance.
- *AU COURS DES TROIS PROCHAINES ANNÉES (1998-2001)*
 - on entrevoit une augmentation des budgets publics et le maintien de la croissance des revenus de vente dans les sous-secteurs Paysage et Jardinerie;
 - on envisage une croissance des dépenses en immobilisation et des investissements stratégiques;
 - on envisage une stabilité ou une croissance du personnel pour l'ensemble du secteur et un besoin croissant de main-d'oeuvre qualifiée;
 - on prévoit le maintien croissant de la sous-traitance.

Tableau 13

Perception de l'évolution du secteur exprimées par les 43 répondants et répondantes

	Trois années passées	Trois années futures
Décroissance sectorielle	28 % des répondants et répondantes	9 % des répondants et répondantes
Stabilité sectorielle	15 % des répondants et répondantes	24 % des répondants et répondantes
Croissance sectorielle	56 % des répondants et répondantes	67 % des répondants et répondantes

Dans l'ensemble, comme l'illustre le tableau 13, l'occurrence des choix exprimés par les répondants et répondantes permet d'établir que le secteur connaît une période de croissance. Nos visites et entretiens sur le terrain confirment que l'industrie a une vision positive de son avenir et un besoin de main-d'oeuvre qualifiée pour répondre à la croissance envisagée.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

L'enquête par questionnaire, qui s'est tenue du 1^{er} au 19 juin 1998, ne permet pas de décrire l'ensemble du secteur de la jardinerie et de l'aménagement paysager. Les contraintes administratives ont obligé à restreindre l'envoi du questionnaire aux membres de trois associations représentatives des sous-secteurs de l'entretien d'espaces verts municipaux, de la jardinerie et des entreprises paysagistes.

Les réponses obtenues ne donnent pas, par exemple, la possibilité de décrire, parmi les employeurs, le sous-groupe des grandes chaînes commerciales distribuant au détail des produits et services horticoles. Cependant, nos entrevues et observations sur le terrain confirment les grandes lignes et les tendances sectorielles exprimées par les 60 répondants et répondantes.

Le nombre d'emplois et l'âge déclarés par les organismes et entreprises répondant à l'enquête montrent qu'il s'agit d'un secteur actif depuis de nombreuses années, même si la perception de son actuelle effervescence laisse croire qu'il s'agit d'une jeune industrie.

On peut retenir que le secteur jardinerie et aménagement paysager emploie une main-d'oeuvre qualifiée importante, estimée à environ 5 000 emplois, pour accomplir les travaux d'exécution relatifs aux activités de l'horticulture ornementale : entretien, aménagement, vente, production.

Les variations saisonnières sont les facteurs qui influent le plus sur l'emploi dans ce secteur; les autres conditions de travail ne font pas ressortir d'autres variables aussi marquantes.

L'évolution récente du secteur et ses perspectives à court terme sont favorables. Ce secteur se perçoit positivement et envisage qu'il connaîtra le maintien de sa croissance au cours des trois à cinq prochaines années.

Le besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée est inscrit parmi les indicateurs de cette tendance.

TROISIÈME PARTIE

LES BESOINS DE FORMATION

Notre recherche comportait une collecte de données à partir de sources diversifiées (documentation, enquête sur le terrain, enquête par questionnaire). Il paraît utile de se pencher sur l'information provenant de cet ensemble de sources et susceptible d'orienter la réflexion sur l'offre de formation à considérer pour répondre aux caractéristiques et aux besoins du secteur.

1 LE SECTEUR DE FORMATION

Le *Portrait de secteur* a tracé la voie à une étude préliminaire en jardinerie et aménagement paysager, commune pour la révision des trois programmes 1088 - *Horticulture ornementale*, 5043 - Spécialités en horticulture et 5071 - *Réalisation d'aménagements paysagers*.

Notre recherche a donc eu comme prémisse qu'une problématique de formation est commune aux trois sous-secteurs les plus caractéristiques de l'horticulture ornementale : l'aménagement paysager, l'entretien de parcs et d'espaces verts, la distribution au détail et l'utilisation des produits horticoles vivants et inertes. Peut-on maintenir ce point de vue à la suite de l'enquête?

Il est certain que les trois sous-secteurs visés manifestent une culture organisationnelle distincte, objectivement déterminée, notamment, par la nature de l'activité principale et sa relation plus ou moins directe à l'activité agricole, la forte pression des variations saisonnières sur le volume et le rythme des activités, le type de relation à la clientèle, le caractère public ou privé de l'organisation et l'intérêt croissant du grand public pour l'horticulture ornementale.

On peut cependant considérer qu'une « culture sectorielle » s'est développée chez tous les acteurs de l'horticulture ornementale et que les fonctions liées à la connaissance, à l'utilisation et à l'entretien des végétaux d'ornement sont la base nécessaire (mais non suffisante) du travail d'exécution que font le jardinier ou la jardinière, le conseiller-vendeur ou la conseillère-vendeuse et l'ouvrière ou l'ouvrier paysagiste.

Une analyse de situation de travail permettra de mieux décrire cette base commune de compétences.

2 LES JARDINIÈRES OU JARDINIERS ET LES JARDINERIES

Il est étonnant de constater que le succès récent de l'horticulture et des jardinerie a presque évacué l'image de la jardinière ou du jardinier professionnel. Il y a pourtant une difficulté évidente, chez les répondantes et répondants, à associer le *jardinier* ou la *jardinière* à un type d'*ouvrière* ou d'*ouvrier qualifié*, termes plutôt associés au langage industriel et manufacturier. Nous l'avons constaté dans notre enquête par questionnaire, par le fait que les répondantes et répondants municipaux (Espaces verts) n'ont pas retenu, pour se définir l'énoncé « ouvrier qualifié ».

Cette frontière paraît jouer beaucoup sur la représentation des fonctions de travail. Dans le rapport d'atelier de situation de travail publié en 1991 par le ministère de l'Éducation, on avait retenu le titre de jardinier-horticulteur, jardinière-horticultrice. Une démarche de vérification supplémentaire auprès du milieu des parcs, jardins et espaces verts sera nécessaire pour conclure s'il y a plus de liens entre le jardinier ou la jardinière et l'ouvrière ou l'ouvrier horticole (auquel cas, l'offre de formation en production horticole convient-elle?) ou bien entre le jardinier ou la jardinière et l'ouvrière ou l'ouvrier spécialisé en services paysagers et commercialisation horticole (auquel cas on pourra envisager une offre de formation commune en horticulture ornementale pour ces deux fonctions de travail).

3 LA CROISSANCE SECTORIELLE

La croissance du secteur de l'horticulture ornementale est confirmée par sa forte activité commerciale.

La présence d'institutions comme le Jardin botanique de Montréal, les événements comme les Florales internationales et les salons régionaux, les diverses revues, chroniques et émissions pour le grand public amateur ont doublement influé sur la demande : sur le plan quantitatif, le volume d'amateurs et d'amatrices a augmenté; sur le plan qualitatif, le grand public, bien informé, exprime de plus en plus d'exigences.

Il s'ensuit que le secteur connaît une multiplication des points de vente, accompagnée d'une tendance à la diversification stratégique des distributeurs pour se placer soit du côté de la distribution à grande échelle de lignes de produits standards, soit du côté de la distribution de produits et services hautement spécialisés.

Dans tous ces cas, la croissance sectorielle engendre une demande quantitative et qualitative de main-d'oeuvre qualifiée.

4 LES CONTENUS DE FORMATION

CONNAISSANCES DE BASE

La spécificité du secteur et sa marque de commerce reposent sur l'utilisation et la distribution de produits végétaux. Tous les employeurs rencontrés au cours de l'enquête s'attendent à ce que leur personnel démontre une connaissance pratique des diverses espèces et de leurs conditions optimales de croissance.

Cette connaissance de base sera mise à profit lors des travaux caractéristiques de l'aménagement paysager, de l'entretien d'espaces verts et d'orientation de la clientèle des jardinerie. Elle permettra aussi à l'employé de percevoir les indices de problèmes ou de maladies et d'alerter, au besoin, les responsables des soins spécialisés.

TECHNIQUES DE TRAVAIL

Les fonctions de travail caractéristiques des emplois de jardinier ou de jardinière et d'ouvrière ou d'ouvrier qualifié en horticulture ornementale comportent, disait un employeur, des règles du métier.

L'activité d'entretien horticole se révèle commune à tous les sous-secteurs visés par notre étude et s'exerce à l'extérieur et à l'intérieur.

En plus, chaque sous-secteur développe les techniques correspondant le mieux à ses activités. Pour le milieu de la distribution au détail, chaque employé ou employée doit maîtriser les techniques de vente, mais aussi démontrer une habileté à décharger un camion de livraison. Pour le milieu de l'aménagement paysager, il faut montrer une habileté à utiliser différents types d'outils et d'équipement motorisé. Pour le milieu de l'entretien d'espaces verts, les situations de protection hivernale sont aussi exigeantes que les travaux printaniers.

L'atelier de situation de travail permettra de déterminer ces diverses techniques communes ou propres à chaque sous-secteur et leurs modalités d'application.

COMPRÉHENSION DU MILIEU

Une expérience de stage dans chacun des trois sous-secteurs visés par notre étude semble donner aux sortantes et aux sortants un bagage de connaissances apprécié des employeurs.

De plus, la crainte des employeurs tient à la vision incomplète que les personnes candidates à la formation ou diplômées en horticulture ornementale pourraient avoir (et, pire encore, conserver) en ne considérant que l'une ou l'autre saison de l'année horticole.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'implantation des nouveaux programmes 5210 - *Production horticole* et 153.CO - *Paysage et commercialisation en horticulture ornementale* a accéléré le besoin et les travaux de révision des trois programmes de formation professionnelle : 1088 - *Horticulture ornementale*, 5043 - *Spécialités en horticulture* et 5071 - *Réalisation d'aménagements paysagers*.

Comme l'annonçait l'une des recommandations du *Portrait de secteur*, une étude préliminaire commune aux trois programmes touchés s'imposait après qu'on eût orienté vers le nouveau programme 5210 toute la formation des compétences en production, pour l'ensemble des cultures en champ ou en serre.

Il s'imposait aussi de vérifier si la formation de techniciennes et techniciens par le programme 153.CO répond aux besoins de main-d'oeuvre et de formation exprimés par le milieu consulté, et si ce milieu embauche des personnes exerçant la fonction d'ouvrière qualifiée ou d'ouvrier qualifié.

Les données obtenues par notre enquête sur le terrain et par questionnaire permet de conclure que le sous-secteur jardinerie et aménagement paysager correspond à un créneau très actif de l'économie québécoise, en nette croissance depuis cinq ans et avec un fort potentiel de développement pour les cinq à dix ans à venir.

Les fonctions de travail de ce sous-secteur, associées aux tâches d'exécution, sont celles d'ouvrière ou d'ouvrier qualifié et de manoeuvre sans qualification. Les ouvrières ou les ouvriers qualifiés occupent des emplois de jardinier ou jardinière, de vendeur ou vendeuse et de journalier ou journalière.

Leurs tâches ont en commun l'exigence de connaître les produits végétaux et leurs conditions optimales de croissance pour les planter, les transplanter, les entretenir, les vendre, et pour informer, orienter ou conseiller correctement le public amateur.

Ces tâches sont exécutées sous supervision et leur degré de complexité et de responsabilité est encadré par un contrat de travail individuel ou collectif.

La nature saisonnière de l'activité horticole ornementale influe sur le marché du travail. Le taux de roulement est très élevé. Les nouveaux emplois sont cachés par la récurrence du recrutement saisonnier annuel. L'industrie est toujours en demande de main-d'oeuvre mais ne parvient pas à stabiliser l'emploi. Il en résulte que le besoin quantitatif de main-d'oeuvre est abondant, quoique cyclique, saisonnier et précaire.

Par ailleurs, l'intérêt et la sensibilisation du grand public pour l'horticulture ornementale ne cessent de croître et de faire hausser le niveau d'exigence des employeurs à l'égard de leur main-d'oeuvre. La main-d'oeuvre qualifiée est en demande pour les cinq prochaines années.

Il paraît donc justifié que la Direction générale de la formation professionnelle et technique convoque un atelier d'analyse de situation de travail qui permette de bien examiner les champs et les niveaux de compétences communs et propres aux personnes exerçant une fonction d'ouvrière ou d'ouvrier qualifié sous le titre d'emploi de jardinier ou jardinière, de journalier ou journalière et de vendeur ou de vendeuse dans les sous-secteurs de l'entretien horticole, de l'aménagement paysager et du commerce de détail spécialisé en horticulture ornementale.

Cependant, les contraintes de temps imposées à notre recherche ont empêché de trouver réponse à la question qui a émergé de l'enquête, touchant l'appartenance des jardinières et jardiniers au secteur de la production horticole ou à celui de l'aménagement et entretien paysagers. Si le produit résultant du travail des jardinières et jardiniers contribue de fait à l'embellissement, leurs techniques et processus de travail ne s'apparentent-ils pas, pour leur part, à ceux de la production horticole? La clarification de cette question conditionnera l'offre de formation en jardinerie et aménagement paysager.

CONSULTATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LE STATUT DES JARDINIERS ET JARDINIÈRES

L'échéancier à l'intérieur duquel a été menée l'étude préliminaire n'a pas permis de résoudre la problématique qui s'est présentée lors du traitement et de l'analyse des données, qui s'énonçait comme suit :

Bien que le travail des jardiniers et jardinières soit associé aux activités d'aménagement et d'entretien horticoles, leurs techniques de travail s'apparentent à celles utilisées par les ouvrières et ouvriers spécialisés qui travaillent en production horticole.

Faut-il en conclure que le nouveau programme *Production horticole*, visant à former les ouvrières et ouvriers spécialisés, peut aussi constituer le programme de formation des jardiniers et jardinières? Doit-on, au contraire, envisager de leur offrir une formation spécifiquement orientée vers le service et l'entretien horticoles?

Une consultation supplémentaire a été faite sur cette problématique, en respectant l'échantillon géographique et sectoriel de l'enquête. Entre le 1^{er} et le 7 décembre 1998, le chercheur a communiqué avec les personnes suivantes :

- M^{me} Jocelyne Mallette, conseillère en gestion des ressources humaines, Jardin botanique de Montréal
- M. Robert Millette, administrateur de la Fondation Daniel A. Seguin, pour les Jardins Daniel A. Seguin (M. Millette est aussi concepteur du programme *Paysage et commercialisation en horticulture ornementale*, offert à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe et au cégep Montmorency, et responsable de ce programme à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe)
- M. Guy Rivard, contremaître aux Cimetières-Jardins Urgel-Bourgie
- M. Normand Hébert, jardinier-horticulteur, Greenfield Parc

Il ressort de ces entretiens que la formation des jardiniers et jardinières doit être orientée en fonction de la nature des activités de service et d'entretien horticoles et non selon la parenté des techniques avec celles de la production horticole.

En effet, même si dans une institution comme le Jardin botanique de Montréal, des jardinières et jardiniers peuvent être affectés à la production de plans en serre pour alimenter l'ensemble des projets d'aménagement, il est reconnu que, généralement, leurs fonctions sont des fonctions d'aménagement et d'entretien.

Le contexte de travail, la variété des espèces végétales et des soins à leur apporter, l'organisation du travail, l'outillage et les tâches d'entretien justifient qu'une formation spécifique en service et entretien horticoles réponde au besoin de spécialisation et au besoin de polyvalence des jardiniers et jardinières.

Les jardinières et jardiniers de serre pourront être recrutés, au choix de l'employeur, en *Production horticole* ou en *Service et entretien horticoles*. Le programme *Paysage et commercialisation en horticulture ornementale* établit, pour sa part, les compétences sur lesquelles pourront s'harmoniser les programmes de formation professionnelle et technique dans ce secteur, notamment pour l'entretien horticole et l'aménagement paysager.

BIBLIOGRAPHIE

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Enquête sur l'industrie de l'horticulture ornementale du Québec (jardinerie et aménagement paysager), Rapport final*, Direction des statistiques sur les industries, mars 1991.

DESCHÊNES, Gaétan. *Histoire de l'horticulture au Québec*, Éditions du Trécarré, 1996.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. *Emploi-Avenir Québec (site Web)] - Rapport d'analyse des professions : 6421 - Vendeurs et commis-vendeurs, vente au détail; 2225 Techniciens et spécialistes en aménagement paysager et horticole; 8255 Entrepreneurs et gestionnaires d'aménagement paysager et entretien de terrains; 8256 Surveillants, aménagement paysager et horticulture; 8612 Manoeuvres en aménagement paysager et entretien de terrains.*

DUPAUL, Richard. « Verglas, beau printemps... ça jardine! Le marché de l'horticulture ornementale croît de 15 % par an », *La Presse*, 30 mai 1998.

GINGRAS, Pierre. « Horticulture - Changements climatiques en vue - L'horticulture québécoise en pleine révolution », *La Presse*, 27 septembre 1994.

INSTITUT QUÉBÉCOIS DES RESSOURCES HUMAINES EN HORTICULTURE. *Étude sur la structuration des emplois dans les sous-secteurs de la production horticole au Québec, Synthèse de l'étude*, avril 1996.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *La main-d'oeuvre en horticulture ornementale - Situation et perspectives, Rapport analytique*, Direction de la formation et de la main-d'oeuvre en bioalimentaire, mai 1993.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Guide de réalisation des études de planification*, Direction générale de la formation professionnelle et technique, mai 1995.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Jardinier-horticulteur, Jardinière-horticultrice - Rapport d'analyse de situation de travail*, Direction générale de la formation professionnelle, 1991.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *La relance au secondaire en formation professionnelle : situation au 31 mars 1997 de la promotion 1995-1996*, Direction de l'organisation pédagogique.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Ouvrière ou ouvrier horticole, Rapport d'analyse de situation de travail*, Direction générale de la formation professionnelle et technique, janvier 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Paysage et commercialisation en horticulture ornementale, Programme d'études 153.CO*, Direction générale de la formation professionnelle et technique, 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Portrait du secteur de formation Agriculture et Pêches - Volet Agriculture*, Direction générale de la formation professionnelle et technique, décembre 1997.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Production horticole, Programme d'études 5210*, Direction générale de la formation professionnelle et technique, mai 1998.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC. *Structures d'aménagement paysager - Rapport d'analyse de situation de travail*, Direction générale de la formation professionnelle, 1991.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU QUÉBEC. *Le secteur manufacturier et le commerce au Québec en 1996 - Analyse par groupe de commerces* (Site Web du Ministère).

SECÉTARIAT DU SOMMET SUR L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE. *Filière de l'horticulture ornementale au Québec, Plan stratégique de développement*, septembre 1994.

Organisations et personnes clés ayant participé à la recherche

Association des jardinerie du Québec (AJQ)

M. Serge Dion, président

M^{me} Julie Morin, agente d'information

Association des paysagistes professionnels du Québec (APPQ)

M. Patrick Garneau, président

M^{me} Martine Vaillancourt, agente d'information

Association des responsables d'espaces verts municipaux du Québec (AREVMQ)

M. Marc Proulx, président

M^{me} Julie Morin, agente d'information

Comité sectoriel de la production agricole

M^{me} Varvaessos, coordonnatrice

Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec (FIHOQ)

M. Gaétan Hamel, président

M. Jacques Côté, directeur général

Institut québécois des ressources humaines en horticulture (IQRHH)

M^{me} Martine Matteau, directrice générale

Institut québécois de développement de l'horticulture ornementale (IQDHO)

M. Claude Vallée, conseiller, délégué par M^{me} Luce Daigneault, directrice

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

M. Roger Martin, responsable des tables filières, Direction de la formation, de la main-d'oeuvre et de l'appui aux femmes du bioalimentaire

Table-filière de l'horticulture ornementale au Québec

M. Yvan Lajoie, secrétaire-coordonnateur

Ville de Laval

M. François-Gyçelain Rocques, commissaire au développement agricole et horticole

Annexe 2

CONSULTATION SUR LE TERRAIN : Entreprises et organismes visités ou consultés

	LAVAL	LAURENTIDES	MONTRÉAL MÉTRO	MONTRÉGIE	AUTRE RÉGION	TOTAL
JARDINERIES		Centre du jardin Dion inc. (Botanix) (Sainte-Thérèse) La jardinière (Sainte-Agathe)	Reno-Dépôt (Marché central) W.H. Perron (Dollars-des-Ormeaux) (et siège social à Laval)	Ferme Florale inc. (Botanix) (Saint-Bruno-de-Montarville)		5
PAYSAGISTES	Les Embellissements Paysagers Laval enr.	Isabelle van den Hecke (Val- Morin)		Déco Jardi inc. (Saint-Hyacinthe) Les Paysages Rodier inc. (Saint-Thomas d'Aquin)		4
PRODUCTEURS OU PRODUCTRICES AVEC SERVICE		La maison des fleurs vivaces (Saint-Eustache)	Jardin Cléroux et Frères (Botanix) (Pierrefonds)	Serres Rosaire Pion et fils (Saint-Thomas d'Aquin) Groupe Richer (Sainte-Julie) Pépinière Jean Daigneault inc. (Saint-Amable)		5
MILIEU MUNICIPAL			Ville d'Outremont	Ville de Saint-Bruno		2
LIEUX DIVERS			Jardin botanique de Montréal Cimetières-Jardins Urgel Bourgie (siège social)	Cimetière Bord du Fleuve Alfred Dallaire (Longueuil) (et siège social à Montréal)	Les Grands Jardins de Normandin	4
TOTAL	1	4	6	8	1	20

Grille d'entretien
JARDINERIE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER
 ENTREVUE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Étude préliminaire sur les besoins de formation en jardinerie et aménagement paysager
Ministère de l'Éducation, Direction générale de la formation professionnelle et technique
Contact au ministère : Josée ROY, responsable de secteur (514) 873-5562
Chercheur : André ADAN, Didaction (514) 276-9699

mai-juin 1998

1 VOTRE ORGANISATION

ACTIVITÉS	%	%
	Volume des activités	Revenu global des ventes
Culture		
Aménagement		
Commerce-produits vivants		
Commerce-produits inertes		
Commerce-service de planification et design		
Commerce-service de réalisation		
Commerce-service d'entretien		
Service-conseil intégré		
Autre		
CLIENTÈLES	%	
Professionnels de l'horticulture ornementale		
Grossistes		
Détaillants		
Grand public amateur		
Autre		
NOMBRE D'EMPLOYÉS	N et %	
Global		
Secteur jardinerie et aménagement		
Ouvrières et ouvriers qualifiés en jardinerie et aménagement		
Permanents ou saisonniers		
ORGANISATION DU TRAVAIL	Niveaux hiérarchiques	
Organigramme du service ou de l'équipe		
Localisation de la fonction de travail		

2 LA FONCTION DE TRAVAIL

DESCRIPTION DE TÂCHES	Document interne	Observation
Séquence type :	tâches et opérations	
Situation type :	exécution et réflexion produits inertes ou vivants personnes matériau, outillage organisation	
Processus type :	cycles jour, saison, année	
Autonomie de fonctionnement et de décision		
Effort physique et risques		

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE

QUANTITATIVE	Variation à la hausse	Variation à la baisse
Marché, créneau de marché Décisions internes (fusions, coupures, etc.) Main-d'oeuvre qualifiée Rémunération Embauche et mises à pied		
QUALITATIVE	Variation positive	Variation négative
Compétences Tendances Avis sectoriels Sous-traitance et précarité		
AUTRES DIMENSIONS À CONSIDÉRER	Avis	Références
Horticulture ornementale Formation professionnelle Associations Politiques		

Merci de votre participation à notre étude

Questionnaire d'enquête

ENQUÊTE JARDINERIE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER
Madame Josée ROY, responsable du Secteur Agriculture, DGFPT-MEQ
Télécopieur : (514) 864-1612

Veillez répondre en vous référant à la situation présente de votre entreprise ou organisme

1 Dans quelles catégories s'inscrit votre entreprise (ou organisme) ?

	Catégorie principale	Catégorie secondaire
Producteur horticole		
Jardinerie (indépendant)		
Jardinerie (avec franchise)		
Jardinerie (quincaillerie et autre commerce)		
Entrepreneur paysagiste		
Gestion d'espaces publics		
Gestion d'espaces privés		

2 Dans quelle région administrative se trouve votre entreprise (ou organisme) ? _____

3 Quelle est l'année de création de votre entreprise (ou de votre service si organisme public) ? _____

4 Cocher les cases qui correspondent le mieux aux activités de votre entreprise:

4-A Globalement (Ensemble des activités)

PROPORTION DE VOS ACTIVITÉS	100%	75%	66%	50%	33%	25%
liées à l'horticulture ornementale						
non liées à l'horticulture ornementale (préciser)						

4-B Spécifiquement (Horticulture ornementale)

PROPORTION DE VOS ACTIVITÉS HORTICOLES EN...	100%	75%	66%	50%	33%	25%
Production						
Entretien						
Aménagement						
Commerce de détail						
Commerce en gros						
Service institutionnel						
Autre (Précisez)						

5 Inscrivez la superficie globale du fond de terrain occupé par votre entreprise ou organisme pour l'ensemble de ses activités:

en pieds carrés: _____ **OU** en mètres carrés: _____

5-A Cocher le pourcentage du terrain consacré aux activités en jardinerie et aménagement paysager

100%	75%	66%	50%	33%	25%

5-B Cocher les pourcentages qui correspondent le mieux à l'utilisation de votre terrain

	100%	75%	66%	50%	33%	25%
Sol cultivé						
Sol d'exposition						
Serre de culture						
Serre d'exposition						
Bâtiment-Vente						
Bâtiment-Administration						
Entreposage						
Stationnement						

6 Combien de personnes comprend votre personnel en jardinerie et aménagement paysager, pour chaque niveau d'emploi suivant:

	Personnel permanent	Personnel saisonnier	
		mars à octobre	mai juin juillet
Propriétaires ou associés			
Personnel-Cadre			
Personnel de Supervision			
Personnel d'Exécution			

7 Combien de personnes comprend votre PERSONNEL EXÉCUTANT pour les tâches en jardinerie et aménagement paysager

	conseiller-vendeur produits vivants	conseiller-vendeur produits inertes	ouvrier (commis) avec qualification	manoeuvre sans qualification
en basse saison				
en haute saison				

8 Cocher les cases décrivant le mieux le profil de votre PERSONNEL EXÉCUTANT en jardinerie et aménagement paysager

Hommes	%	Personnel syndiqué	%
Femmes	%	Personnel non syndiqué	%
Groupe d'âge 14-17	%		
Groupe d'âge 18-24	%	Scolarité en horticulture	%
Groupe d'âge 25-35	%	Formation interne à l'entreprise	%
Groupe d'âge 35 et plus	%	Amateur passionné	%
Salaire horaire minimum actuel	\$	Salaire horaire maximum actuel	\$

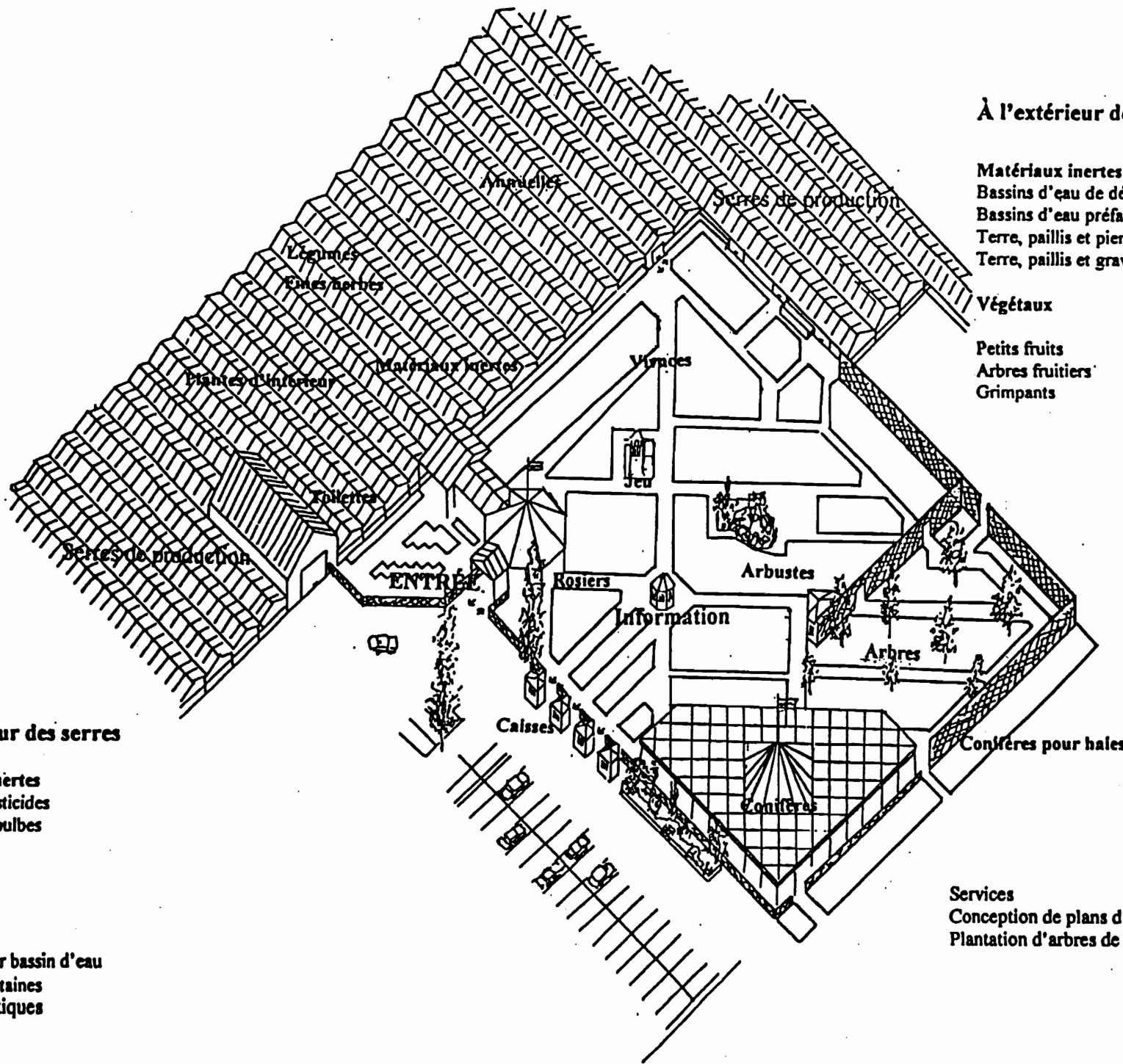
9 Quelles sont les récentes variations économiques de votre entreprise ou organisme (réponse en %)

		Variation réelle de 1995 à 1998		Variation prévisible de 1998 à 2001	
		- %	+ %	- %	+ %
	Ventes de produits et services (secteur privé)				
	Budgets accordés à votre service (secteur public)				
	Immobilisations et achats d'équipements				
	Achat de franchise et autre stratégie marketing				
	Personnel de supervision				
	Personnel exécutant				
	Disponibilité de la main-d'oeuvre locale non qualifiée				
	Disponibilité de la main-d'oeuvre locale qualifiée				

**AU BESOIN JOINDRE UNE PAGE DE COMMENTAIRES OU DE RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS
GRAND MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION**

Annexe 5

Plan d'une jardinerie en zone rurale



À l'extérieur des serres

- Matériaux inertes
- Bassins d'eau de démonstration
- Bassins d'eau préfabriqués
- Terre, paillis et pierre en sac
- Terre, paillis et gravier en vrac

Végétaux

- Petits fruits
- Arbres fruitiers
- Grimpants

À l'intérieur des serres

- Matériaux inertes
- Ingrais et pesticides
- Semences et bulbes
- Plots
- Arrière-plan
- Outils
- Ornithologie
- Arbres
- Matériels pour bassin d'eau
- Bassins et fontaines
- Plantes Aquatiques

- Services
- Conception de plans d'aménagement paysager
- Plantation d'arbres de gros calibre

